

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XXXIV

LEVIS — AVRIL 1928

No 4

---

### NOTES SUR DENIS RIVERIN

(Suite et fin)

*Lettre de M. Riverin au comte de Toulouse (30 juillet 1716).*  
Monseigneur,

Le député de Canada avait très respectueusement remontré à Votre Altesse Serenissime que cette colonie était sur le point de périr parceque Mr. de Pontchartrain l'avait abandonnée à la discrétion de Mr. de Vaudreuil et de Mr. Raudot père et fils, il avait marqué quelques uns des traits de leur avidité et de leur prévarication, il avait même eu lieu d'espérer que S. A. S. aurait bien voulu nommer quelqu'un du conseil pour éclaircir des faits de cette conséquence soutenus de preuves certaines et c'est avec peine qu'il a vu tout cela sans effet.

La proposition d'une nouvelle compagnie des castors pour parvenir aux moyens de retirer du pays la monnaie de carte paraissait d'autant plus avantageuse que la chose se serait exécuté sans qu'il en coûtât aucune chose à Sa Majesté ni causé aucune perte aux habitants ; mais M. de Vaudreuil et ses adhérents ont trouvé le moyen d'éluder une chose si simple et si facile dans la vue de perpétuer le désordre dans les affaires et de laisser les choses dans la confusion qui convenait à leurs intérêts particuliers, le député avait circonscié cette intrigue dont il était informé, il en avait désigné et nommé les auteurs et les motifs, l'événement fera voir quel préjudice on recevra dans la suite d'avoir

pris un parti tout opposé à la proposition dont le bon usage que l'on en pouvait faire aurait rétabli tout d'un coup l'ordre et la bonne foi du commerce. L'objet principal des malintentionnés était de se rendre maîtres de tout le commerce du pays en faisant rétablir en leur faveur la permission de faire le traité des castors et des pelleteries chez les nations sauvages et en même temps de faire la traite de l'eau de vie que l'on doit regarder comme un commerce d'abomination. Les évêques qui ont été depuis l'établissement du pays, leurs grands vicaires, les missionnaires et tous les gens de bien se sont, de tout temps, récriés contre cet odieux commerce qui renverse la religion, les lois, la justice et les bonnes mœurs; il ne faudrait que parcourir tout ce qu'il y a de mémoires et d'écrits dans les bureaux sur ce sujet, depuis plus de quarante ans, les réglemens et les ordres sévères de Sa Majesté aussi bien que ceux du conseil souverain du pays pour en être convaincu. M. de Colbert, M. de Seignelay et les autres ministres qui ont tous succédé n'ont que très-rarement donné les mains à ce désordre et ce n'a été que par surprise et par interval qu'il a été toléré; M. de Pontchartrain lui-même tout dévoué qu'il ait été depuis un temps à M. de Vaudreuil et à son épouse n'a jamais voulu consentir quoiqu'il en ait été vivement sollicité et ce n'est que depuis le changement de gouvernement qu'ils sont venus à bout de surprendre sur cela le conseil de marine qui n'est pas encore bien informé des conséquences de ce rétablissement. L'avidité de M. de Vaudreuil joint à l'ambition de son épouse qui ne reste en France que pour soutenir cette entreprise, sont la cause unique de ce rétablissement que l'on ne verra en Canada qu'avec indignation si ce n'est de la part de leurs partisans qui sont bien assurés d'y participer aussi bien qu'aux emplois qui n'ont été distribués qu'à leurs parens ou à leurs partisans, à l'exclusion des anciens officiers et des bons sujets d'où il ne manquera pas de naître des jalousies et des mécontentemens, même parmi les négociants qui n'auront de part au commerce qu'autant que M. de Vaudreuil voudra leur en laisser ce qui paraît contre l'ordre et la liberté des particuliers.

Serait-il possible, Monseigneur, qu'un prince aussi juste, aussi sage et aussi bien intentionné que l'est V. A. S. ait pu se déterminer à donner créance à tout ce que des gens gagnés et partiaux ont avancé par des purs motifs d'intérêt en faveur de M. Vaudreuil et qu'on lui ait comme abandonné une colonie aussi considérable étant connu de tout le monde pour un esprit qui est absolument gouverné par une femme avide qui n'a d'autre but que de ruiner cette colonie pour enrichir sa famille. On pourrait remédier au plus grand de tous ces maux qui est le rétablissement des congés de faire la traite chez les sauvages en se servant de l'occasion qui se présente d'écrire encore en Canada par un dernier vaisseau marchand qui doit partir de la Rochelle vers le 15 août prochain et qui a pris ses mesures pour passer l'hiver en Canada parceque la saison ne lui permettra pas d'en repartir pour revenir en France à l'ordinaire, rien de plus facile que d'envoyer par cette occasion un ordre précis à M. de Vaudreuil de surseoir pour cette année la distribution des congés de faire la traite des castors et pelleteries qui renferme nécessairement celle de l'eau de vie, jusques à ce que l'on soit plus amplement informé de la vérité et de l'importance de cette affaire. Le secret est l'âme de cet avis que l'on ne donne devant Dieu que pour le bien de son service, de celui de Sa Majesté et des peuples de cette colonie dont on cherche par un vil intérêt particulier à renverser les fondements par la surprise que l'on vient faire du rétablissement des congés, ce que l'on dit de ce secret étant fondé sur la révélation qui a été faite à M. et à Mde de Vaudreuil de tous les mémoires que l'on a donnés jusqu'à présent, quoique l'on eût du espérer qu'il n'y aurait eu que S. A. S. qui en aurait eu connaissance et un des commissaires du conseil si elle avait eu agréable d'en nommer un pour examiner les mémoires qu'on aurait pu donner et tirer les éclaircissements qu'on serait bien aise qui ne fussent sus que de S. A. S. et du commissaire qui lui en aurait rendu compte.

Comme il ne se présente plus d'affaires pour la colonie et que les fermiers du domaine d'occident ont remis à donner le compte de la colonie jusqu'au retour des vais-

seaux de Canada en France, le Député qui dépense ici inutilement jusqu'à ce temps là croit que S. A. S. aura pour agréable de lui permettre de se retirer jusqu'à ce temps là en Touraine dont il est originaire et de se donner l'honneur de se dire avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime le très humble et très soumis serviteur,

Signé RIVERIN

En marge est écrit: Rien à changer aux ordres donnés pour cette année, jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles de la colonie, à l'égard de la permission qu'il demande d'aller en Touraine, il est le maître d'y aller (1).

*Lettre de M. Riverin au Conseil de Marine (1716)*

Le quinze juillet 1716, le député de Canada eut l'honneur de présenter son mémoire à nos seigneurs du Conseil de Marine aux fins d'être payé de ce qui lui restait dû de ses appointements par les habitants du pays.

Le conseil renvoya ces mémoires à Monsieur Begon, intendant du pays, avec ordre d'assembler les habitants pour discuter avec eux les prétentions du député. L'assemblée fut convoquée à Québec le . . . Lors les habitants parlèrent, mais au lieu de rendre au député la justice qui lui était due, ils se renfermèrent à renouveler mal à propos les anciennes contestations qui avaient été décidées il y avait plus de onze à douze ans sous monsieur de Pontchartrain et qui avaient été discutées à Paris par ses ordres par Messieurs de Fontanieux et Rodot le fils et de Forcade. Deux pièces authentiques détruiront encore une fois l'injuste prétention des marchands. L'une est la lettre écrite le 25 mai 1710 par Monsieur de Pontchartrain à Monsieur Rodot, Intendant, et l'autre le mémoire de Sa Majesté même du sept juillet mil sept cent onze sur les contestations des mêmes marchands. La lettre dit, en termes formels, que le Sr. Riverin est député de la colonie depuis 1702, qu'il a été payé de ses ap-

(1) Archives de la province de Québec.

pointements jusqu'à l'année 1706, qu'il a été continué dans la députation en 1706, que les habitants n'ayant plus de fonds pour payer ses appointements il se remet à Monsieur de Pontchartrain pour les régler aussi bien que les fonds sur lesquels ils seront pris, que jusques à ce temps l'occasion ne s'étant pas présentée, le député n'avait rien pu toucher et qu'il avait été obligé de vivre à ses dépens et de faire les avances des frais indispensables, en sorte qu'il souffrait considérablement depuis longtemps, que l'augmentation du castor sec étant pour la colonie un bénéfice qu'elle ne devait pas espérer il était juste que le député fut payé sur ce fond du moins d'une bonne partie de ce qui lui était dû et que l'on ne peut pas se dispenser de lui régler ses appointements et de lui accorder un à compte de 8 ou 10000*l* sur le produit des quatre sols pour livre de l'année 1713 et qu'il ne doit y avoir sur cela aucune difficulté, qu'il est cependant bien aise avant de régler sur ce sujet de lui en écrire afin qu'il explique aux habitants la justice qu'il y a que le député soit payé et qu'ils donnent leur consentement afin que sur icelui Sa Majesté puisse rendre un arrêt pour l'autoriser, qu'il doit lui dire, qu'il doit de sa part y apporter toutes les facilités et faire entendre aux habitants les soins que le député a pris et ceux qu'il prend journallement pour la conservation des intérêts de la colonie. Le mémoire de Sa Majesté du sept juillet mil sept cent onze, discute et décide le fait et les contestations des marchands encore plus clairement en faveur du député, il contient qu'elle a vu la délibération prise en l'assemblée au sujet des appointements du député, qu'elle a remarqué que la meilleure partie des bons habitants ne l'ont pas signé, ce qui donnait lieu de croire qu'il y avait beaucoup de passion de la part des uns et de complaisance de la part des autres, que ce qui avait porté le député d'offrir de continuer de prendre soin des affaires moyennant 1500*l* était qu'il croyait que ces affaires seraient réduites à peu de choses au moyen du traité qu'il y avait avec les Srs Aubert, Neret et Gayot mais que le contraire était arrivé. Depuis ce temps là qu'il y avait eu autant d'affaires qu'auparavant dans lesquelles le député avait travaillé très utilement pour la colonie, que n'ayant

pas accepté la proposition du député il n'était pas juste qu'elle en tira aucun avantage, que d'ailleurs la cherté des vivres avait plus que doublé la dépense, qu'aussi il ne paraissait pas que l'offre de la colonie de donner au député 1500*l* par an fut raisonnable, et qu'on ne peut lui donner moins de 3000*l* par an, à quoi Sa Majesté a réglé ses appointements à compter depuis le 17 octobre 1706 ayant été payé jusqu'à ce temps là, que le député convient de tenir compte des 2700*l* 3*d* pour les deux lettres de change qui étaient entre ses mains et qu'à l'égard des autres sommes contenues en l'état joint à la délibération, le dit Sr. de Vaudreuil verra par les réponses en marge du dit état que le député n'a rien reçu pour la colonie et que c'est très mal à propos qu'on lui en demande compte, que le député a demandé la permission de repasser en Canada mais qu'ayant été reconnu que sa présence était nécessaire encore en France Sa Majesté lui avait fait expliqué que son intention était qu'il y restât et qu'il continuât de prendre soin des affaires de la colonie comme il avait fait par le passé, qu'on verrait l'année prochaine s'il convient de le renvoyer en Canada. Sa majesté désirant que le dit Sieur de Vaudreuil expliquât à l'assemblée de la colonie ses intentions à ce sujet. Ce mémoire fut envoyé à Monsieur de Vaudreuil qui fit entendre aux habitants les intentions de Sa Majesté qui y étaient contenues et, en conséquence, il fut assigné au député quatorze mil six cent soixante et dix sept livres à quoi se monte la recette de cette année là, ce qui est justifié par la quittance des sieurs Dumoulin, Mercier et Cadot que le député en donna à or ce qui y était et serait dû. Ce qui fait connaître d'autant plus aujourd'hui le mauvais coeur et l'ingratitude des habitants envers leur député, qu'ils ont exécuté les ordres de la cour à son égard et qu'ils ont commencé à lui payer partie de ses salaires et les grosses avances qu'il a faites pour procurer comme il a fait en toutes occasions le plus avantage de leurs affaires (1).

---

(1) Archives de la province de Québec.

*Mémoire de M. Rivcrin au comte de Toulouse (1716).*

Monseigneur,

Le député de Canada continue de supplier très humblement Votre Altesse serenissime de donner dès à présent ses ordres pour former une compagnie pour la vente des Castors, et pour aneantir la monnoye de carte, qu'on à instrouit en ce pays, le député à déjà informé votre Altesse serenissime de la consequence de cette affaire et du peu d'attention qu'on a donné les dernières années aux mémoires qu'il a presentez sur ce qui regardoit le bien de cette colonie, ce qui a attiré le malheureux état dans lequel elle est tombée.

Comme le même esprit règne encore parmy ceux qui sont chargez actuellement du detail des affaires de cette colonie pour en rendre compte à Votre altesse serenissime, il est certain qu'ils mettront tout en usage pour soutenir les choses sur le même pied qu'elles sont par rapport à leurs intérêts particuliers.

Ce député n'oserait en dire davantage a Votre Altesse Serenissime de crainte d'etre regardé comme un homme passionné, Mais sur ce quil vient d'apprendre qu'on doit le rendre suspect a Votre Altesse Serenissime en disant quil n'est plus député et que sa mission est finie il y a déjà du tems il se croit obligé pour l'jnterest de la Colonie de l'jnformer de ce qui en est affin quelle juge elle meme du fonds qu'il y a a faire sur tout ce que ces gens peuvent avancer, ce député qui a presque toujours esté chargé des affaires de ce pays depuis plus de quarante ans a esté envoyé en france en 1702 par le resultat de l'assemblée generale des principaux habitans de la Colonie convoquée par le gouverneur general et l'jntendant du Pays pour gerer avec le Sieur Macart les affaires de cette Colonie il estoit pour lors Conseiller du Conseil Souverain.

Il a esté continué seul par une autre deliberation en la même force cy dessus en lannée 1706. Il en rapporte les procura'ons et les instructions qui luy ont esté remises lors de sa nomination par les Directeurs de la Colonie. Il est marqué dans la dernière délibération qu'on le continue

parce qu'on est très satisfait de sa conduite on l'a fait Lieutenant general de la Prevosté de Quebec en 1710 et il luy a esté expédié un ordre de Sa Majesté pour jouir des appointemens de cette charge en France parcequ'il y étoit très nécessaire pour le bien de la Colonie, il a continué jusques a present les fonctions de député, et il vient même d'obtenir en cette qualité un arrest du Conseil qui decharge la Colonie d'une somme de cinquante mil six cent vingt cinq livres quelle devoit aux fermiers d'Occident.

Votre Altesse Serenissime peut S'jformer si étant député de la Colonie depuis quatorze ans et ayant toujours bien remply ses devoirs a la satisfaction de cette Colonie il peut se dispenser de continuer jusqu'a ce que cette Colonie ait renvoyé les pouvoirs et les instructions quelle luy a fait donner par ses directeurs.

Il est vray que depuis que Monsieur de Pontchartrain a rendu Monsieur Raudot le maitre absolu de toutes les affaires de cette Colonie il les a gouvernées suivant sa passion et ses interests sans se mettre en peine de tout ce que cette pauvre colonie a fait représenter par ce Deputé, et c'est ce qui la jette dans le malheur ou elle est.

Ce Deputé espere toujours de la justice de Votre Altesse Serenissime qu'Elle voudra bien l'Écouter avant que de finir les affaires de cette Colonie (1).

*Procès-verbal de M. Bégon (8 octobre 1716).*

L'an mil sept cent seize le huit octobre, deux heures de relevée, nous Michel Begon conseiller du roi en ses conseils et au parlement de Metz, intendant de justice, police et finances, en la nouvelle France, avons fait assembler en notre hôtel les principaux négociants et habitants de cette colonie étant de présent en cette ville auxquels avons communiqué le mémoire présenté au conseil de marine par le Sr. Riverin et les pièces y jointes; lesquels, après lecture faite des dites pièces et du dit mémoire ont dit que quand le dit Sr. Riverin a fait entendre à monseigneur le comte de Pontchartrain que la co-

(1) Archives de la province de Québec.

lonie n'avait pas accepté les offres faites par le dit Sr. Riverin par sa lettre du cinquième juillet mil sept cent six de rester en France pour veiller à l'exécution du traité fait le dixième mai de la même année, entre les Srs Aubert, Neret et Gayot et la colonie moyennant la somme de quinze cent livres par an, il fallait nécessairement que le dit Sr Riverin eût caché à Monseigneur le comte de Pontchartrain l'acte de l'assemblée générale de la colonie en date du douze octobre de la dite année mil sept cent six, car s'il avait fait connaître à Monseigneur le comte de Pontchartrain que la dite colonie avait acceptée précisément les offres du dit Sr Riverin de rester en France moyennant la dite somme de quinze cent livres par an pour veiller pour la colonie à l'exécution du dit traité, ce qui paraît par le dit acte d'assemblée en ce que la dite colonie y délibère qu'il sera passé au dit Sr Riverin procuration, au nom de la colonie, par le Sr Duplessis, son directeur général et ce conformément à la lettre du dit Riverin du cinq juillet de la même année, il est sensible que Monseigneur le comte de Pontchartrain n'aurait pas dit par sa lettre en 1710 que la colonie ne pouvait profiter des offres du Sr Riverin ne les ayant pas acceptées. Qu'à l'égard du règlement des appointements du dit Sr Riverin, qu'il a encore fait entendre à Monseigneur le comte de Pontchartrain lui avoir été renvoyé par la colonie ; le dit acte d'assemblée du douze octobre 1706, prouve que la colonie qui n'avait plus aucun fond pour payer les appointements au moyen du dit traité fait avec les dits Sieurs Aubert, Neret et Gayot, supplia seulement Monseigneur le comte de Pontchartrain de régler sur quels fonds ils seraient pris mais que ce règlement pour lequel la colonie avait recours à Monseigneur le comte de Pontchartrain ne regardait aucunement la fixation des dits appointements puisque la colonie avait accepté par le dit acte d'assemblée les offres du dit Sr. Riverin de se contenter de quinze cents livres par an, en disant en termes formels comme il est porté par le dit acte d'assemblée qu'il lui serait passé procuration conformément à la lettre du dit Sr Riverin du cinquième juillet de la même année, par laquelle il avait, comme dit est offert de rester en

france pour veiller pour la colonie à l'exécution du traité fait avec les dits Srs Aubert Neret et Gayot moyennant quinze cents livres par an. Qu'en l'année mil sept cent douze, la colonie ayant été assemblée pour savoir si elle voulait continuer, le dit Sr Riverin en qualité de son député en France, il fut délibéré que la colonie n'ayant plus aucun effet à elle appartenant en France, elle n'avait plus besoin d'y avoir un député.

Que sur ce fondement, il fut arrêté que la colonie révoquait le dit Sr Riverin: que l'acte de cette assemblée a dû se trouver parmi les papiers du dit Sr Duplessis après son décès, qu'en tout cas il nous assure qu'il y en a une expédition entre les mains du Sr Pascaud, marchand à la Rochelle auquel il fut envoyé par le dit Sr Duplessis pour le faire signifier au dit Sr Riverin au nom de la colonie et qu'ils ne doutent point que cette signification ne lu ait été faite et qu'ils nous supplient de leur permettre d'écrire au dit Sr Pascaud, pour le prier d'envoyer le rapport de cette signification au conseil de Marine et que ce qui prouve qu'il a été révoqué, c'est que depuis trois ans il a eu ordre de la cour de venir en ce pays remplir les fonctions de sa charge, nous déclarant de rechef qu'ils persistent dans la dite révocation, de laquelle ils nous demandent acte, Desquels dire et déclaration nous avons donné acte aux Srs négociants et habitants assemblés, lesquels ont signé avec nous, Délino, Delagorgendière, Crespin, Peyr, Grandmesnil, Pinaud, Desrosiers, Perthui, Bouart, Guillimin, Frontigny, Anne Auber Veuve Baudouins, Baragué, Normandin, Fornel, Barolet, Gaillard, Guiot, Mirambeau, Houfflard et Begon.

Collationné à l'original,

SIGNE BEGON (1)

*Le Père de Charlevoix sur M. Riverin.*

“La Nouvelle-France vit former cette même année un projet beaucoup moins éclatant; mais qui n'aurait peut-être pas été moins utile, et qui auroit sans doute eu un heureux succès, si celui, qui en fut l'auteur, avait été

(1) Archives de la province de Québec.

secondé autant qu'il méritait de l'être. Il y avait déjà quelque temps que plusieurs négociants s'étaient associés pour établir des pêches sédentaires en Canada; mais ils n'avaient encore pu convenir d'un lieu sûr et commode pour une pareille entreprise. L'auteur de cette association était le sieur Riverin, dont j'ai déjà parlé; c'était un homme entendu, actif, entreprenant, et que les obstacles ne rebutaient point. Il vint enfin à bout, après bien des difficultés, de faire accepter le havre du Mont-Louis, situé sur la côte méridionale du fleuve St-Laurent, entre les Monts Notre-Dame, et à peu près à moitié chemin de Québec à la pleine mer.

"Ce havre est l'embouchure d'une jolie rivière, le mouillage y est fort bon, et on n'y est exposé dans la rade, qu'au seul vent du nord, qui souffle très-rarement en été. La rivière peut recevoir des bâtiments de cent tonneaux; ils y sont à l'abri de tous les mauvais temps, et à couvert des ennemis, parce qu'on n'y peut entrer, que quand la marée est haute, et que quand elle est basse, il n'y reste pas deux pieds d'eau, quoique dans la rivière même ils pussent toujours être à flot. D'ailleurs cette entrée est très facile à défendre, ayant d'un côté des montagnes inaccessibles, et de l'autre une langue de terre, qui fait une presque Isle d'une portée de mousquet de largeur au plus, et sur laquelle on peut construire un fort.

"Cette même langue de terre est aussi très-propre à sécher le poisson, que j'ai observé ailleurs être très-abondant sur cette côte depuis le Cap des Rosiers, qui est à l'entrée du Fleuve, jusqu'à la rivière de Matane, c'est-à-dire, dans l'espace de près de quatre-vingts lieues. On peut même faire la pêche des baleines encore quinze lieues plus haut. Pour ce qui est du terrain de Mont-Louis, il est propre à produire du froment, et toutes sortes de grains, et l'on y trouve de fort bons pâturages.

"Tous les navires qui montent à Québec, passent à la vue de Mont-Louis, et il est étonnant qu'on n'ait pas encore reconnu l'utilité, qu'on retirerait de ce poste, en le peuplant, pour secourir les bâtiments, qui pourraient se trouver en peine, et manquer d'eau et de vivres, dans une navigation aussi longue et aussi périlleuse que celle du

fleuve St-Laurent. Avec cela, dès le temps dont je parle, on y avait découvert une carrière d'ardoise; mais ce n'est que depuis quelques années, qu'on a ouvert les yeux sur un avantage qui rendrait les incendies et moins fréquents, et moins terribles qu'ils l'ont été jusqu'ici dans la Nouvelle-France.

“Il y a aussi beaucoup de salpêtre en ce lieu-là, et un Sauvage apporta un jour au sieur Riverin un morceau de cuivre très-pur, qu'il assurait avoir trouvé dans une ravine entre deux montagnes. Enfin quelques particuliers s'étant avisés d'aller pêcher dans ce havre, y firent une très-abondante pêche, quoiqu'ils manquassent de bien des choses nécessaires pour ce travail, et ce fut sur leur rapport, que les associés du sieur Riverin consentirent à y faire leur Etablissement.

‘ Tout était dans la meilleure disposition du monde, plusieurs habitants étaient déjà partis en chaloupe pour s'y rendre, et un navire chargé de sel et de toutes sortes de provisions était dans la rade de Québec, n'attendant plus que le vent pour lever les ancres, lorsque vers la fin de may le comte de Frontenac reçut l'ordre, dont j'ai parlé, de se tenir en garde contre les Anglais, et de ne permettre à aucun bâtiment de descendre le fleuve. Il fallut obéir, et ce contretemps fâcheux dégoûta entièrement les associés du Sieur Riverin. Il ne se rebuta pourtant pas, il sut encourager le petit nombre d'habitants, qui étaient déjà à Mont-Louis, et l'année suivant la pêche et la récolte y furent si abondantes, que tout le monde reprit coeur. Nous verrons en son lieu ce qui a empêché que la suite n'ait répondu à de si heureux commencements.” (1).

“Ce n'est pas que les iroquois soient grands chasseurs; mais outre qu'ils enlevaient souvent à nos alliés et à nos voyageurs les pelleteries, que ceux-ci portaient à Montréal, ils engageaient plusieurs nations, et souvent même nos coureurs de bois, à traiter avec les Anglais de la Nouvelle-York, et le profit qu'ils tiraient de ce commerce, dont leur pays devenait nécessairement le centre, les retenait dans les intérêts des Anglais. A ces raisons

---

(1) *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 219.

se joignait l'appas du meilleur marché, qui faisait beaucoup d'impression sur tous les Sauvages; de sorte que la meilleure partie des pelleteries du Canada passait aux Anglais, sans qu'il fut possible de faire entendre raison aux intéressés dans ce commerce, dont les chefs étant en France, ne voyaient pas les choses d'aussi près, que ceux, qui étaient en Amérique.

“Enfin quelques-uns de ces derniers renoncèrent à cette traite, dont les profits diminuaient de jour en jour, et reprirent le dessein si souvent avorté d'établir des pêches sédentaires dans le fleuve St-Laurent; mais ils se rebutèrent d'abord. Le sieur Riverin fut presque le seul qui ne s'effraya point des difficultés et que le mauvais succès de ses premiers essais ne fit pas renoncer à son entreprise; mais avec de l'industrie et du courage, il faut encore, pour pousser de pareils établissements, avoir des fonds considérables, et ils manquaient au sieur Riverin. Il engagea quelques particuliers de Paris à se joindre à lui; mais il n'en retira presque aucun avantage; tous voulaient recueillir, avant que la moisson fut mûre, et leur impatience fit enfin avorter tous ses projets.

“Ce fut pendant l'été de cette année 1688 qu'il commença à mettre la main à l'oeuvre. Il établit sa pêche aux environs de la rivière de Matane, dont il trouva l'embouchure capable de recevoir des bâtiments de deux cents tonneaux, ce qu'on avait ignoré jusque-là. Toute cette côte méridionale du fleuve St-Laurent, dans l'espace de plus de vingt lieues est extrêmement abondante en morues, et Riverin manda à M. de Seignelay qu'on y pouvait occuper plus de cinq cents chaloupes à la fois. Il ajoutait dans sa lettre que le poisson y est très-beau, et propre pour le Détroit, pour l'Espagne et pour le Levant; qu'ayant donné ordre à ses gens d'aller observer les baleines, surtout auprès de Matane, ils lui avaient rapporté qu'il en paraissait de temps en temps sur l'eau jusqu'à cinquante à la fois, qu'elles se laissaient approcher jusqu'à pouvoir être frappées avec l'aviron; que cela durait pendant trois mois de suite, et que la plupart du temps il ne fallait pas être beaucoup plus d'un quart de lieue au large pour les trouver.

“J’ai remarqué dans mon *Journal* qu’étant mouillé en 1705, à la fin du mois d’août auprès de Tadousac, environ quinze lieues au-dessus de Matane, j’en avais vu quatre en même temps se jouer autour de notre vaisseau et s’en approcher de manière, qu’on aurait pu les toucher avec les rames de la chaloupe ; mais c’était principalement sur les côtes de l’Acadie, que la Pêche offrait un fond inépuisable pour le commerce. Le malheur est que les Français, possesseurs de cette grande péninsule, étaient toujours ceux qui en profitaient le moins.” (1).

“La conjoncture de la paix avait paru très-favorable au sieur Riverin pour achever son établissement des pêches sédentaires à Mont-Louis ; mais comme il n’était pas assez riche pour soutenir seul les frais d’une telle entreprise, et qu’apparemment sa compagnie l’avait abandonné, il s’associa, pour son malheur, deux particuliers de Paris. Il passa ensuite à Québec où ayant assemblé quelques familles, il les mena lui-même à Mont-Louis au mois de juin de cette année, et fit commencer la pêche, en attendant le navire que ses associés étaient convenus de lui envoyer, et qui devait lui apporter des pêcheurs et des farines.

“Le navire arriva en effet le huitième de juillet ; mais trop tard de six semaines, pour profiter de la saison propre à la pêche. Ce ne fut pourtant pas encore là le plus grand mal. Ses associés n’avaient en vue que la traite des pelleteries, sur laquelle on leur avait donné de faux mémoires, qui leur firent prendre le change. Alors ceux qu’ils avaient chargés de leurs intérêts, voyant que ce commerce ne pouvait pas leur procurer le grand profit, dont on les avait flattés, déclarèrent aux habitants de Mont-Louis qu’ils ne devaient plus attendre d’eux aucun secours. Ils firent plus ; car ils enlevèrent de l’Habitation tout ce qui pouvait leur convenir, sous prétexte, qu’ils avaient avancé le prix de toutes ces choses, et ruinèrent ainsi toutes les espérances du sieur Riverin ” (2)

*Mort de M. Riverin*

M. Riverin mourut en France au cours de l’année 1717.

P. G. R.

(1) *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 539.

(2) *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 253.

## PAUL-THEOPHILE PINSONAULT, SES ASCENDANTS ET SES DESCENDANTS

La paroisse de Saint-Mathieu, détachée, il y a quelques années, de celle de Saint-Philippe, comté de Laprairie, est sillonnée en tous sens par la petite rivière nommée la Tortue, peut-être parce que son cours est lent et particulièrement tortueux.

La région ne semble pas offrir d'autre attrait aux touristes et on ne la visite guère. Aussi, est-ce le hasard qui me conduisit dans cette localité en 1925. Parti de Saint-Rémi avec l'intention de me rendre à Saint-Philippe par la plus courte voie possible, je m'engageai dans une route qui conduisait à Saint-Constant. Et voilà pourquoi je passai devant une maison croulante, de grandes dimensions et d'aspect curieux. Dans les alentours se voyaient des débris de bâtiments divers, gisant aux bouts d'allées bordées d'arbres majestueux, plantés avec symétrie. Allant aux informations j'appris tant de choses, et si étranges, que mes compagnons et moi nous nous demandions si l'on ne se moquait pas.

D'abord, on affirmait que l'habitation flanquée d'une chapelle et qui menaçait ruine avait été construite il y a cent ans par un monsieur Pinsonault qui vivait en grand seigneur; que plus tard elle avait logé ses fils, l'un avocat, l'autre évêque; que finalement la maison avait été abandonnée parce qu'elle était hantée, et qu'un prêtre même était disparu de la véranda, un après-midi, *sublimé dans l'air*, puisqu'on n'en put trouver trace; que la nuit, dans les greniers on entendait parfois des sabbats à faire dresser les cheveux; que des souterrains mystérieux régnaient sous le corps du logis principal et les dépendances.

On ajoutait que jadis autour de cette demeure se trouvaient des commodités qui ne se voyaient nulle part ailleurs dans le comté: par exemple, il y avait ici des serres spacieuses où l'on récoltait fleurs et légumes en toute saison; là, un vivier toujours fourni de poissons; plus loin un pigeonnier et un poulailler remplis de volailles; plus loin encore, un enclos ou un parc où l'on domestiquait des animaux sauvages; qu'en agriculture MM. Pinsonault père et fils avaient obtenu des succès véritables et qu'il existait encore dans les

environs diverses plantes provenant des Pinsonault entre autres, une variété de tabac appréciée des connaisseurs (1).

Enfin, on ouvrit la porte si grande devant ma curiosité que je dus chercher à vérifier les étonnantes choses que colportait la tradition.

Avec les notes que j'ai pu réunir, j'ai formé la généalogie en ligne directe, d'une famille qui a compté un prélat, une comtesse, un avocat, des religieuses, un médecin, un ingénieur et qui s'est apparentée à quelques-unes des plus honorables familles tant du Canada que de l'étranger et tant de langue française que de langue anglaise.

L'orthographe du nom Pinsonault a varié plusieurs fois depuis deux siècles. On semble avoir voulu tout essayer du plus court au plus long, c'est-à-dire de Pinsono jusqu'à Pinsonneault.

Le principal personnage de notre étude signait Pinsonaut et la plupart de ses descendants Pinsonneault. Cette dernière forme nous paraît avoir prévalu. Dans les notes qui suivent nous adoptons diverses orthographes suivant les époques.

### *Première génération*

*François Pinsonneau dit Lafleur*, né en 1646, arriva sans doute en la Nouvelle-France avec sa femme Anne Le Ber (née vers 1647) car aucun document (à nous connu) ne mentionne la célébration de leur mariage.

Si l'on s'en rapporte aux actes de l'état civil des enfants, ce ménage vécut d'abord à Sorel, puis à Contrecoeur, à Montréal et enfin à Laprairie.

Le sieur Pinsonneau fut inhumé à Laprairie le 27 janvier 1731 et son épouse le 30 janvier 1732. De leur union naquirent :

*Pierre*, bap. à Sorel, le 3 avril 1674; marié à Montréal le 19 octobre 1700 à M.-Charlotte Lecours; sépulture à Laprairie, le 22 septembre 1744.

---

(1) M. le notaire Maximilien Coupal, de Saint-Rémi de Napierville, archéologue bien connu, est un de ceux qui a conservé le mode de cultiver et de récolter le "tabac Pinsonaut".

*Marie-Anne*, bap. à Sorel, le 2 novembre 1676; mariée à Montréal le 11 octobre 1694 à Nicolas Brazeau; sépulture à Montréal, 17 janvier 1741.

*Marguerite*, bap. en 1679; mariée à Montréal le 4 novembre 1698 à Pierre Sénécal.

*François*, bap. à Contrecoeur, le 19 mars 1682.

*Marie-Anne*, bap. à Montréal, le 7 janvier 1693.

*Jacques*, bap. à Contrecoeur (?); marié à Laprairie le 21 juillet 1712 à Marie Bourassa.

Ceux-ci eurent pour fils Pascal qui épousa Marguerite Bourdeau. Trois des enfants de ces derniers, Louison, né le 21 décembre 1765, Étienne, né le 26 décembre 1769 et Louis né le 25 septembre 1775, quittèrent le Canada en 1798 pour s'établir à Kahokia, États-Unis, où ils se marièrent. Leur existence mouvementée a été racontée par l'historien américain Reynolds et résumée par l'honorable Joseph Tassé dans son bel ouvrage sur *Les Canadiens de l'Ouest* (vol. II, p. 52).

#### *Deuxième génération*

Pierre Pinsonneau né en 1674, épousa à Montréal, le 19 octobre 1700, Marie-Charlotte Lecours, veuve de Benoît Bissaillon, laquelle fut inhumée à Laprairie le 25 mai 1741. Pierre vécut la majeure partie de sa vie à Laprairie. Son acte de sépulture date du 22 septembre 1744.

Des enfants nés de ce mariage et tous baptisés à Laprairie, nous ne citons que Paul, baptisé le 17 novembre 1701, qui est le continuateur de la lignée.

#### *Troisième génération*

Paul Pinsonnault, né en 1701, inhumé le 7 juin 1742, fut l'époux de Marie-Joseph Tessier, mais on ignore la date exacte de son mariage par suite d'un concours de circonstances qui ne se présentent pas souvent.

Le contrat de mariage des futurs époux par le notaire Barette, n'est pas dressé avec un soin suffisant. Il porte un quantième et le nom du mois, mais le millésime n'est pas inscrit; ensuite, il y a, pour le nom de la mère de la future, un espace qui n'a pas été rempli.

Pour comble l'acte de mariage reste introuvable. Le futur demeurait à Laprairie; le père de la défunte, Paul Tessier était "capitaine de la côte et seigneurie de Châteauguay, et enfin le contrat fut rédigé en une des salles du logis des Révérends Pères de la mission du Sault Saint-Louis."

Le mariage a donc pu être célébré dans la chapelle du Sault, mais on n'a plus de registres antérieurs à 1753.

Néanmoins, on peut adopter la date de 1722, comme celle de l'union des époux, car dans le contrat, le futur est dit âgé de 21 ans et il était né en 1701. Enfin, le premier né de Paul fut baptisé à Laprairie le 19 juin 1723.

D'entre ses enfants, ce sera Thomas, né à Laprairie en 1731, qui continuera la lignée.

#### *Quatrième génération*

Thomas Pinonnault né en 1731 et inhumé à Laprairie le 1er mai 1810, s'était marié le 15 janvier 1776, à Euphrasie, née le 31 août 1753, et fille de Jacques Hertau ou Hartau et de Véronique Demers.

Le contrat de mariage de Thomas Pinonnault fut dressé par le notaire P. Lalanne, beau-frère de la future, le 13 janvier 1776.

Issu entre autres :

*Paul*, bap. à Laprairie le 10 mars 1780.

#### *Cinquième génération*

Paul-Théophile Pinsonaut né en 1780, épousa à Laprairie, le 17 août 1807, Clotilde Raymond, née en 1788 et fille d'un riche marchand.

D'après l'histoire des Ursulines des Trois-Rivières, les autres soeurs de dame Pinsonaut se marièrent à Laprairie : *Sophie* avec l'honorable Joseph Masson, réputé le premier millionnaire canadien français (1); *Flavie* au colonel McCallum, *Esther* au docteur d'Éschambault, dont le père, neveu de la marquise de Vaudreuil, avait été page de Louis XIV, et *Adélaïde*, à Pierre-Joseph Godefroy de Tonnancour (2).

(1) Dame Masson décéda le 30 novembre 1882, âgée de 84 ans.

(2) Voir P.-G. Roy, *La famille Godefroy de Tonnancour*, pp. 59-60, et les *Ursulines des Trois-Rivières*, vol. IV p. 360.

Paul-Théophile Pinsonaut, (c'est ainsi qu'il orthographiait son nom) mourut à Saint-Philippe, en pleine virilité, le 27 mai 1832 ; il n'avait que 51 ans.

"D'une activité extraordinaire, il administrait plusieurs seigneuries, dirigeait une des plus grandes exploitations agricoles de son époque " et il était en plus notaire, marchand et lieutenant-colonel de milice.

Ses obsèques eurent lieu le 30 mai 1832, au milieu d'un grand concours de parents, d'alliés, d'amis et de connaissances. A l'acte de sépulture on relève les noms François Languedoc, seigneur ; Moïse Raimond ; Joseph Baby ; Alfred et Érembert Pinsonnault, fils du défunt ; Frs-Méd. Pétrimoulx, notaire, A.-G. Alexander, chirurgien, et autres.

Quant à dame veuve Pinsonnault elle fut inhumée le 12 juillet 1841.

Comme notaire, Paul-Théophile signa son premier acte le 5 juin 1801 et le 3291<sup>ème</sup> et dernier le 22 décembre 1828. Sur la fin de sa vie, il ne rédigeait qu'un acte ou deux par an ; ses occupations nombreuses l'éloignant de l'exercice de sa profession, il laissait un confrère instrumenter à sa place. De son mariage naquirent onze enfants et non pas neuf, comme il a déjà été écrit.

a) *Clothilde*, bap. à Laprairie le 23 juin 1808, Parrain J.-B. Raymond, écuyer, juge de paix, marraine Marie-Clothilde Girardin, grands-parents de l'enfant.

Elle se marie le 15 août 1831, à Saint-Philippe, à Charles-François-Xavier Baby, lieutenant-colonel, seigneur de Nicolet, fils de l'honorable François Baby et de Marie-Anne Tariou de Lanaudière. C'est de ce mariage que naquit le 26 avril 1837, Alice Baby qui épousa sir A.-P. Caron (1).

b) *Paul-Théophile*, bap. à Saint-Constant, le 14 décembre 1809 ; sépul. Saint-Philippe, 12 janvier 1821.

c) *Marie-Honorine-Euphémie*, bap. à Saint-Philippe le 5 avril 1811. Elle eut pour parrain " Ambroise Sanguinet, seigneur de partie de cette paroisse."

Voulant se consacrer à la vie religieuse, elle demanda et obtint son admission dans la communauté des Soeurs Grises de Montréal, et elle y termina ses jours. D'une notice redi-

---

(1) Bellemare, *Histoire de Nicolet*, p. 24. M. Baby décéda à Québec le 10 août 1864, âgé de 70 ans.

gée par une soeur de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, nous extrayons le passage suivant : " Dès son enfance, elle fut mis au couvent des soeurs de la Congrégation à Laprairie... Plus tard, elle devint élève de madame Trudeau qui tenait la meilleure école pour jeunes filles qu'il y eût à Montréal... Elle avait beaucoup d'aptitudes pour les arts et les sciences... Entrée chez les Soeurs Grises le 11 septembre 1833, elle fit profession le 26 novembre 1835. En 1840, elle s'offrit pour aller fonder l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. Devenue supérieure en 1845, et réélue en 1850, elle quitta Saint-Hyacinthe en 1854 pour revenir à Montréal.

Le 15 septembre 1857, elle s'en allait avec quatre compagnes à Sandwich, Ont. fonder une mission dont elle fut la supérieure.

En 1860, elle revint demeurer à Montréal à la maison mère. Après avoir été conseillère du chapitre général et troisième assistante, on la chargea sur les derniers temps de sa vie " du parloir des novices et de la bibliothèque ". Soeur Honorine Pinsonnault mourut le 23 janvier 1890, âgée de près de 79 ans.

d) *Jacques-Alfred*, bap. à Saint-Philippe, le 23 février 1812. Continuateur de la lignée.

e) *Jean-Baptiste-Narcisse*, bap. à Saint-Constant, le 11 février 1813 ; sépul. à S.-Philippe le 1 mai 1832.

f) *Marie-Adélaïde (Zaire)*, bap. à S.-Philippe le 26 février 1814.

Entrée au monastère des Ursulines des Trois-Rivières en 1834, elle fit profession en 1837. On fêta le 60 anniversaire de sa profession religieuse en 1897 et l'on se préparait à célébrer le 70<sup>e</sup> lorsqu'elle s'éteignit le 14 mars 1907, environ quinze jours avant la date de la fête projetée. Ses souvenirs ont été recueillis et publiés dans l'histoire du Monastère des Trois-Rivières.

Ils nous ont paru si typiques, que nous en publions des extraits ci-après.

g) *Pierre (Adolphe)* bap. à S.-Philippe le 25 novembre 1815. Il parut d'abord se destiner à l'étude du droit puis il fit choix de l'état ecclésiastique (1). Ordonné prêtre à Paris, le 19 décembre 1840, il revint au Canada et fut attaché

(1) *Les Ursulines des Trois-Rivières*, vol. IV p. 361.

au chapitre de la cathédrale de Montréal. En 1856, il fut sacré évêque de London, Ont. dont le titulaire est aujourd'hui Mgr Fallon. Ayant démissionné en décembre 1866, il se retira à Albany, N. Y., avec le titre d'évêque de Birtha.

Il mourut à Montréal le 30 janvier 1883 après avoir pris une part active aux débats que souleva le dogme de l'infailibilité papale.

C'est alors qu'il signa une brochure qui eut du retentissement : *Le dernier chant du cygne sur le tomulus du gallicanisme. Réponse à Mgr Dupanloup*, Montréal (1870).

h) *Louis-Eremberg*, bap. à S.-Philippe, le 24 octobre 1816, sépul. 18 janvier 1836 (1).

i) *Marie-Alphonsine*, bap. à S.-Philippe, le 13 septembre 1817 ; mariée à Laprairie le 18 février 1841 à Alexandre Sauvageau, marchand de Sainte-Philomène.

j) *Jean-Baptiste*, bap. à S.-Philippe, le 5 décembre 1818 ; sépul. le 25 juillet 1820.

k) *Flavie-Marcelle*, bap. à S.-Philippe, le 28 août 1820.

#### *Souvenirs d'autrefois*

Nous l'avons vu ci-avant, Mlle Adélaïde-Zaire Pinsonnault fut Ursuline aux Trois-Rivières où elle porta le nom de Soeur Ste-Clotilde. Elle vécut jusqu'à un âge avancé et racontait volontiers ses souvenirs de jeunesse. L'annaliste de sa communauté les recueillit et elle en a publié une bonne partie, celle surtout qui nous renseigne sur la vie que menait la famille Pinsonnault à Saint-Philippe et sur l'éducation qui se donnait il y a un siècle à la jeunesse.

"Les époux demeuraient dans un endroit isolé et champêtre. M. Pinsonnault, agriculteur et agronome, avait acquis de vastes terrains qu'il exploitait ; marchand, il faisait le commerce avec les nombreux voyageurs de "la grande route qui conduit à Saint-Jean et de là par le lac Champlain, aux États américains" (3).

(1) Gagnon, *Essai de bibliographie canadienne*, vol. I, pp. 373 et 630. — *Annuaire ecclésiastique*, 1918, p. 286.

(2) Dans les *Ursulines des Trois-Rivières*, vol. IV, p. 355, on fait erreur en écrivant qu'il mourut âgé de 12 ans, en 1832.

(3) Bouchette, *Description topographique du Bas-Canada*, p. 132. Cité par U. T. R. IV, p. 3554.

“ C'était l'unique voie de communication de Québec à New-York. En temps de guerre, les soldats américains entraient dans le pays cachés dans les charges de foin. M. Pinsonault avait aussi une potasserie. Pour cette industrie il employait un nombre considérable d'ouvriers. De plus, il était agent des seigneuries voisines, entre autres de celle de Sanguinet, propriété de son pupille, le jeune Selby, qui épousa une demoiselle Baby.

“ A la naissance de son quatrième enfant, il était sous les armes depuis 1812. Capitaine dans la compagnie des Chasseurs, il faisait la campagne sous les ordres de Salaberry. Il s'était battu à Châteauguay.

“ C'est un autre militaire, son oncle, Pierre-Joseph Godfroy de Tonnancoeur, enseigne dans le quatrième bataillon, sous les ordres du lieutenant-colonel Voyer, qui, avec sa femme, Adélaïde furent parrain et marraine d'Adélaïde. Frêle et délicate, on s'attendait d'une minute à l'autre à la mort de la petite baptisée. A un moment donné elle cessa de respirer. Elle fut ensevelie et exposée sur un petit lit blanc, pendant deux jours. Le croque-mort se présenta et voulut s'emparer de l'enfant. La bonne, qui veillait, le repoussa, saisit la petite, la pressa affectueusement sur son coeur et s'écria : Allez-vous-en, elle n'est pas morte, elle dort.” En effet, sous la chaude étreinte de la servante, la petite en léthargie, fit un mouvement, sourit puis se reprit à vivre. . .

“ On imagine quelles gâteries la vieille prodigua à sa ressuscitée. Si bien, qu'elle s'en fit un tyran. Quand par impossible, elle ne pouvait se rendre aux caprices de l'enfant, celle-ci la menaçait de la faire donner par son père à la guignolée quand on demanderait la fille aînée.

“ M. Pinsonault, père de neuf (1) enfants dont cinq garçons et quatre filles, eût un précepteur, M. Gérard, émigré français, qu'il traitait avec une grande déférence. Pour lui donner plus d'indépendance, il lui avait fait construire, de l'autre côté de la rivière, un joli cottage où il avait beaucoup de confort. L'instituteur était à la hauteur de sa tâche.

“ Il donnait régulièrement ses cours, et le soir, sur l'invitation du maître du logis, il revenait passer la soirée en fa-

(1) L'auteur ne tient pas compte de deux enfants qui moururent en bas âge.

mille. Dans d'intimes causeries, il racontait, en un beau langage, et avec émotion, la mort de Louis XVI, de madame Elisabeth, de Marie-Antoinette et toutes les horreurs de la révolution dont il avait été témoin.

“ Le dimanche, il faisait lire les différentes parties de la messe aux enfants qui n'avaient pu se rendre à l'église. Ces prières étaient suivies du chant d'un cantique : “ J'entends la trompette effrayante ” avait ses prédilections. Il était extrêmement poli ; mais les enfants le trouvaient maniéré, et lorsqu'ils croyaient n'être pas vus, ils lui faisaient des niches et des courbettes.

“ A l'âge de sept ans, Adélaïde reçut une poupée en cadeau. Ce jouet lui donna beaucoup de préoccupations. Il fallait coudre à la tâche pour lui confectionner un trousseau. La semaine n'y suffisait pas, il fallait coudre le dimanche. A plusieurs reprises, sa mère lui dit qu'il était défendu de coudre ce jour-là. Mais rien n'y faisait. C'était un cas majeur. Il le fallait. M. le curé en visite à la maison, dut trancher la question.

— Me promets-tu de ne pas coudre pendant la messe ? lui dit M. Pigeon.

— Pour cela, je vous le promets, M. le curé.

— Eh bien, alors, c'est entendu : tu pourras coudre le dimanche, pour ta poupée.

“ Lorsque ses fils furent d'âge à entrer au Séminaire, M. Pinsonnault dirigea aussi ses filles vers Montréal, dans la pension de Madame Trudeau. Cette dame demeurait dans l'ancien couvent des Récollets (1) gardé par le dernier survivant, un vieux frère convers, qui occupait un coin reculé de la sacristie, près de l'église. Il accomplissait de sa règle ce qu'il pouvait : sonnait l'angélus, puis, à une heure fixe, les élèves le voyaient prendre sa besace et partir pour la quête. Il aimait les enfants et leur donnait des tablettes de sucre.

“ Mais l'enfance est taquine ; il fallait jouer des tours au bon Frère. Celui qui l'importunait davantage était d'entendre, en son absence, sonner la cloche du couvent. Il revenait alors aussitôt au logis, fût-il à l'autre extrémité de la ville, pour connaître l'auteur du méfait. L'enquête ne fournissait invariablement aucune information. Ce grand couvent n'é-

---

(1) Angle sud-est des rues Notre-Dame et Sainte-Hélène.

tait pas tout habité, aussi quel plaisir pour les écoliers de courir dans ces vastes chambres qui avaient servi de salle du chapitre, de dortoir, etc.

“ Les soeurs d'Adélaïde allaient au théâtre et elles amenaient leur petite soeur. C'est alors que l'aînée lui changea son nom d'Adélaïde en celui de Zaïre. Elle lisait les oeuvres poétiques de Voltaire et elle en était toute éprise. Les représentations théâtrales faisaient beaucoup d'impression sur l'imagination de la fillette. Dans le cours de la journée, elle se déroba à la surveillance pour imiter ce qu'elle avait vu sur la scène. Ses soeurs comprirent leur imprudence et la laissèrent à la maison. Quand cet ordre lui fut signifié, il y eut des cris, des larmes, des trépignements des pieds et des mains. “ Comme j'en fus quitte pour ma peine, nous disait-elle, je ne recommençai plus ”.

Madame veuve Trudeau avait des professeurs qui donnaient aux élèves des leçons de peinture, de danse, de musique et d'équitation. “ Le cheval que je montais était tellement doux, nous disait Mère S.-Clotilde, que je le conduisais comme un enfant. Nous allions par groupe de dix ou quinze amazones, dans les beaux après-midis d'été, ou par une belle journée d'automne, faire le tour de la montagne. C'était très agréable ”.

“ Pour sa première communion, ses parents la mirent au couvent de la Congrégation. . . “ Je remarquais et j'admiraïs, nous disait-elle, la pauvreté de la maison. Les élèves avaient à tour de rôle, le soin du ménage dans les dortoirs, au réfectoire, à la sacristie. Nous les nommions réfectorières, sacristines, etc ”.

“ Elle fit sa première communion dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, et l'après-midi du même jour, les premières communiantes se rendirent à Notre-Dame du Bon-Secours pour y renouveler les promesses de leur baptême et se consacrer à Marie.

“ Rentrée dans sa famille, l'étude à laquelle elle s'appliqua, de préférence, fut la peinture. Elle cueillait les fleurs des champs, les disposait dans un vase, en face d'un miroir, puis elle travaillait pendant de longues heures. Ce goût elle le conserva toute sa vie. Elle s'intéressa toujours aux travaux artistiques des jeunes religieuses.

“ L'ainée des filles, Clotilde avait épousé l'honorable François Baby, alors banquier à Laprairie. . .

“ Sa soeur Honorine était entrée chez les Soeurs Grises. Ce départ avait donné lieu à une scène des plus tragiques que notre ancienne Mère ne racontait jamais sans émotion.

“ Attirée par des cris, j'entre un jour dans la chambre de ma mère ; elle se roulait par terre pleurant et criant. Je sortis aussitôt pour appeler mes frères qui étaient dans la cour. A mes cris de détresse, ils crurent à la présence d'une bande de voleurs, et ils arrivèrent armés de piques, de pioches et de bâtons, suivis de serviteurs demandant : Où sont-ils ? Où sont-ils ? Du doigt je leur montrai ma mère encore étendue par terre. Ils la placèrent sur son lit et lui demandèrent la cause de sa grande douleur. “ Votre soeur Honorine est entrée au couvent sans m'en prévenir, et j'ai cru en mourir ”. Puis me pressant la main, “ je t'en supplie ma chère enfant, ne fais jamais cela toi ”.

— Non Maman, je vous le promets. Je ne partirai pas sans votre permission. Mais dès ce jour, le bonheur de la vie de famille fut brisé. Les soeurs parties, le père mort. . . c'est toujours triste un foyer découronné.

“ Zaïre ne songeait plus qu'à suivre son attrait pour la vie religieuse. Elle s'en ouvrit un jour à son curé, M. Pigeon, qui lui dit : “ Je ne connais rien dans les vocations. Vous avez souvent l'occasion d'aller à Montréal, voyez, à ce sujet, un des messieurs de Saint-Sulpice ”. Un jour donc, j'aborde M. Quiblier, par le préambule suivant : “ Mon confesseur est un curé de campagne, il ne connaît rien dans les vocations, il m'a dit de m'adresser à vous ”.

“ Amusé par ce début, le bon abbé s'intéressa à l'âme de la jeune personne. . .

“ Madame Pinsonault s'apercevant que sa fille était triste de ne pouvoir se consacrer à Dieu, la délia de sa promesse. Un jour qu'elle la vit monter en voiture, elle lui mit dans la main, un billet portant ces mots : “ Je te permets de te faire religieuse ”. . .

“ Mademoiselle Pinsonault s'en venait directement au monastère des Ursulines des Trois-Rivières dont son frère lui avait souvent parlé, quand, dans une visite d'adieu à sa

grand'mère Raymond, cette douce aïeule lui persuada d'entrer à l'Hôtel-Dieu où elle pouvait la voir au parloir, etc, etc.

" Il était difficile de ne pas se rendre au désir de cette bonne grand'mère. L'essai fut tenté.

" Ma grand'mère, disait Mère S. Clotilde, était la douceur même. En société, en famille, avec les serviteurs, elle ne changeait jamais le ton de sa voix. Elle ne commandait pas, elle suppliait.

" On n'a jamais surpris en elle le moindre mouvement de mécontentement ou d'impatience.

" A l'Hôtel-Dieu la postulante ne se trouvait pas chez elle. Après quelques mois d'essai, la bonne Mère DeVoisy lui dit un jour :

— Vous désirez aller aux Ursulines, n'est-ce pas ?

— Oui, ma Mère.

— Eh bien, allez-y et j'espère que vous y persévérerez.

" Embarquée sur *La Mouche* en compagnie de son frère Alfred, elle mit trente-six heures à faire le voyage de Montréal aux Trois-Rivières. Tous deux arrivèrent le 9 octobre 1834. La pluie tombait par torrents. Ils descendirent chez madame Blackstone, née de Tonnancour.

" La première visite fut à l'église paroissiale où mademoiselle Pinsonault rencontra, sur le seuil, un vénérable prêtre qui lui ouvrit la porte et lui offrit de l'eau bénite avec une politesse toute française. Elle sut plus tard que c'était M. Joyer, prêtre exilé pendant la Révolution. Pour entrer au couvent il lui fallut attendre huit jours l'arrivée de M. le grand vicaire Cadieux, absent de la ville. . . "

#### *Sixième génération*

Jacques-Alfred Pinsonneault, sous les prénoms de Georges-Alfred et sous les qualités d'avocat et de député-shérif de Montréal, épousa à Varennes, le 7 août 1839, Mlle Marie-Louise Hallowell. Étaient présents à la célébration l'honorable Toussaint Pothier, Alp. de Salaberry, aide de camp, le docteur W. d'Eschambault, René Kimber, B. C. de Bartzch, Alexis Pinet, magistrat, Hermine de Saint-Ours et autres.

M. l'avocat Pinsonneault avait connu Mlle Hallowell aux Trois-Rivières, en 1834, l'année où il conduisait Adelaïde-

Zaire, sa soeur, au monastère des Ursulines, Mlle Hallowell était protestante, à cette époque, mais elle se convertit au catholicisme avant de se marier.

Née le 24 juin 1816, Mme Pinsonneault mourut le 14 décembre 1860 et fut inhumée quatre jours plus tard, dans la crypte de l'église Notre-Dame-de-Grâce. La cérémonie religieuse avait été présidée par son beau-frère, Mgr Pinsonneault, alors évêque de London, Ont.

Jacques-Alfred fut frappé de paralysie et s'éteignit dans sa maison de la rue Osborne le 26 juillet 1874. Trois jours après on l'enterra à côté de sa femme, à Notre-Dame-de-Grâce.

Quatorze enfants étaient nés de son mariage :

*Charles-Edmond-Alfred*, bap. à Montréal, 20 mai 1840. Il épousa à Notre-Dame, le 6 septembre 1870, Margaret O'Gilvie Davidson, et mourut le 1er septembre 1907.

*Jacques-Marie*, bap. à Montréal, 29 octobre 1841; sépul. 20 novembre 1841.

*Marie-Louise-Clotilde*, bap. à Montréal 28 octobre 1842. Au cours d'un voyage en Europe avec son père elle rencontra le comte Charles Donnay de Casteau et l'épousa à Mons, en Belgique, le 24 août 1869. Dix enfants naquirent de ce mariage. Durant la grande guerre, trois de ses fils servirent dans l'armée belge et l'un d'eux fut tué au cours de la bataille de l'Yser (octobre 1914). Mme de Casteau mourut à Mons le 21 janvier 1922, laissant pour la regretter son mari et parmi ses enfants, Gaston et Maurice, tous deux officiers dans l'armée belge, Mme Fernand Van Wolbeke, Mme Warner Herou, Mme Daisy Fitzgerald et une fille non mariée, Louise.

*Marie-Marguerite*, bap. à Saint-Philippe, le 15 août et inhumé le 15 octobre 1844.

*Anonyme*, né et ondoyé le 14 octobre; sépul. le 17 octobre 1845.

*Marie-Thérèse*, bap. à Montréal, le 1er avril 1847. Elle entra dans la communauté des Dames de la Congrégation en 1865 et porte en religion le nom de mère de la Nativité.

*Marie-Alphonse-Rodrigue-Ignace-Adolphe*, bap. 7 novembre 1848, à Montréal. Ingénieur. Il épousa à Montréal,

Marie McGuire, le 10 octobre 1877. Mort vers 1917. Entre les enfants issus de cette union, nous relevons: *Marie-Adèle*, mar. à Louis Pinonnault, le 29 avril 1902; *Marguerite-Joseph*, mar. à Philippe Gérardi, le 27 décembre 1905; *Louise-Gertrude*, mar. à Auguste Gérardi, le 5 janvier 1904; *Adrienne*, mar. à Casimir Dessaulles, le 18 juin 1907 et *Ali-ne*, mar. à Lewis Sanders, le 12 mars 1925.

*Marie-Anne*, bap. à Montréal, le 16 novembre 1849, marié à Chs-M. Drummond. Sépul. 20 avril 1925.

*Joseph-Armand-René*, bap. le 26 novembre 1851. Sépul. à Longue-Pointe, le 4 mars 1855. Ses parents étaient alors en Italie.

*Marie-Bernard*, bap. le 7 août 1853, à S.-Philippe. Médecin. Demeura à Chicago et mourut en cette ville en 1925.

*Marie-Aurélie-Alice-Cécile*, bap. à Montréal, le 20 novembre 1855. Elle fut soeur de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, en France, et mourut le 22 novembre 1880.

*Marie-Adèle-Gertrude*, bap. à Montréal, le 14 mai 1858; mariée à Harry Baldwin, de Toronto; décédée en septembre 1925.

*Marie-Laurent-Auguste*, bap. à Montréal le 8 décembre 1859; sépul. le 21 décembre de la même année.

#### *Dernier mot*

A ceux que séduisent les choses du passé, signalons qu'une aquarelle, reproduite en hors texte dans le volume *Vieux manoirs, vieilles maisons* (p. 128), publié par la Commission des Monuments Historiques, en 1927, donne une idée de cette résidence historique. L'artiste a fixé le profil de l'arrière de la construction, telle qu'elle était en 1907, c'est-à-dire, déjà déchuée considérablement de son ancienne splendeur.

Une photographie de la même maison prise en 1926 et reproduite à la p. 144 du même ouvrage, laisse voir que la décrépitude a poursuivi son oeuvre et qu'avant longtemps, il ne restera que des vestiges de cette demeure fameuse.

E.-Z. MASSICOTTE

LE PATRIOTE CHARLES VIDAL.

La *Presse*, de Montréal, a publié le 29 janvier 1927, sous la signature de Jean de la Sonde, le récit des hauts faits d'un patriote de 1837-38, Charles Vidal, de Saint-Hyacinthe. D'après le récit de Jean de la Sonde, ce patriote aurait organisé, à Saint-Hyacinthe, dans le but de combattre les troupes anglaises, un corps de milice qu'on appelait le " Régiment des bâtons ". Ces braves, après avoir échappé plusieurs fois aux troupes britanniques, ne purent les empêcher de s'emparer du village de Saint-Hyacinthe. Vidal, le capitaine du " Régiment des bâtons ", fut arrêté; mais il parvint à s'échapper des mains de l'officier anglais qui l'avait arrêté, et alla se constituer prisonnier à Montréal. Là, il fut mis en prison, jugé sommairement et condamné à la potence. Vidal avait trois filles. Lorsqu'elles apprirent la terrible nouvelle, elles se rendirent à Montréal, et se jetant aux pieds de Colborne, elles obtinrent que leur père fût gracié.

Le héros Charles Vidal retourna à Saint-Hyacinthe où il vécut comme le plus humble des citoyens jusqu'à sa mort. " Et l'on ne voudrait pas, dit Jean de la Sonde, que l'on chantât un tel patriote qui a failli être consumé par le feu de son patriotisme. "

Il faut désenchanter; l'histoire du patriote Charles Vidal n'est pas aussi sensationnelle. La voici, telle qu'on la trouve, dans les documents historiques conservés aux archives de la Province.

Charles Vidal était bailli à Saint-Hyacinthe lorsque éclatèrent les troubles de 1837-38. Comme presque tous les habitants de la région du Richelieu, il embrassa la cause de la rébellion; afin de faire montre de son zèle, il organisa, à Saint-Hyacinthe, à l'automne de 1837, une troupe de gens qui, armés de bâtons, de faux, de pelles, etc., etc., allaient faire ce qu'on appelait dans le temps, des charivaris, devant la demeure, et même dans les maisons de ceux qui ne voulaient pas embrasser la cause de la rébellion. Deux témoins de l'époque déclarèrent plus tard, qu'ils avaient été saisis, un soir, par la troupe de Vidal, garrottés et conduits en cet état à la prison de Saint-Hyacinthe. Ces deux témoins n'étaient pas des féroces Anglais, mais tout simplement des con-

citoyens de Charles Vidal; ils se nommaient Joseph Caouette et Jean Fontaine. Comme on le voit, la vengeance des braves du "Régiment des bâtons" était loin de s'exercer contre les Anglais. Après la déroute des patriotes à Saint-Charles, le 25 novembre 1837, un mandat d'arrestation fut lancé contre Charles Vidal. Sachant qu'on était à sa poursuite, Vidal alla se livrer aux autorités anglaises à Saint-Hyacinthe. Conduit à Montréal, il fut enfermé dans la prison commune, le 9 décembre 1837. Voici la déposition qu'il fit devant William Hall, juge de paix, le 20 février 1838:

"Examen volontaire de Charles Vidal, commerçant de la paroisse de Saint-Hyacinthe, dit et déclare ce qui suit: Je suis âgé de quarante-deux ans. Je suis veuf et ai trois enfants. Je sais lire et écrire. J'ai été pris à Saint-Hyacinthe le cinq de décembre dernier, m'étant livré au député shérif qui accompagnait les troupes.

"J'ai assisté à l'assemblée de Saint-Charles, tenue le 23 octobre dernier, par hasard. J'y suis resté jusqu'au moment où j'entendis le Dr Côté dire "que ce n'était plus le temps d'envoyer des requêtes mais des balles" après cela je m'en fus.

"Je fus invité l'automne dernier par le nommé Thompson, tailleur de Saint-Hyacinthe, de me rendre un soir, à la prison, où je fus. Je vis là, Lucien Archambault, le Dr Thomas Bouthillier, Eusèbe Cartier, Dr Pierre LaBruère, Alexis Defosse, Jean-François Têtu, Thomas Marchessault, et quarante à cinquante autres personnes. Le dit Thompson y était aussi. Le but de ce rassemblement était de courir un charivari à Mr Després que l'on disait avoir coupé un poteau surmonté d'un bonnet de liberté qui avait été planté en l'honneur de M. Papineau.

"Le dit Thompson était dans une chambre à la prison, et m'administra un serment me liant à tenir secret ce qui se passerait à l'assemblée le soir. Thompson avait un évangile sur lequel il y avait un crucifix. Le même soir le charivari fut couru à Mr Després par les gens de l'assemblée susdite qui étaient déguisés. J'y assistai aussi, mais point déguisé. Le charivari fut couru le lendemain, mais je refusai à y assister.

Charles Vidalle."

Reconnu devant moi,  
à Montréal, ce 20me février 1838.  
Wm. Hall, J. P.

D'après ce document, Charles Vidal semble avoir beaucoup perdu de l'humeur belliqueuse que lui attribue Jean de la Sonde. Charles Vidal avait trois filles. Un document de l'époque nous donne leurs noms. C'est un certificat où on déclare que "Clarisse, Aurélie et Virginie Vidalle, filles de Charles Vidalle, maintenant incarcéré dans la prison de Montréal n'ont au meilleur de "la connaissance des signataires" d'autre soutien que leur père, qu'elles sont orphelines de mère depuis deux ans."

Ce certificat est daté du 14 mars 1838, et porte la signature d'Édouard Crevier, ptre, J.-C. Prince, ptre, J. Larocque, ptre, J.-S. Raymond, ptre, S. Marchessault, L.-O. Deligny, ptre.

Si les trois filles de Vidal se rendirent à Montréal pour demander la grâce de leur père, ce fut, sans doute, à l'instigation des messieurs dont la signature apparaît au bas du document en question. Une chose certaine c'est qu'elles n'eurent pas à le sauver de l'échafaud, car Vidal ne subit aucun procès, et ne fut nullement condamné à mort. Il fut remis en liberté comme beaucoup d'autres, le 7 mai 1838, après avoir fourni un cautionnement de 200 louis.

Le plus drôle de l'histoire, c'est que Charles Vidal, de retour à Saint-Hyacinthe, fut nommé connétable, et chargé de surveiller et d'arrêter ceux dont la conduite envers le gouvernement de Sa Majesté paraissait suspecte, mission qu'il accomplit avec beaucoup de zèle si nous en jugeons par la déposition suivante:

"Par devant moi est comparu Charles Vidal, conétable dûment apointé pour la paroisse de St-Hyacinthe, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dit et affirme que vers les trois heures de l'après-midi de ce jour vingt troisième de novembre, il se serait rendu à St-Damas à la demeure de Jean Bte Bourque, marchand du lieu, et contre lequel il était porteur d'un warrant d'arrestation pour haute traison, et que là il s'adressa à George Augé, commis du dit Jean Bte Bourque, lui demandant où était Mr Bourque, et

qu'il était porteur d'un warrant contre lui, pour haute trahison, que le dit George Augé lui dit qu'il n'avait pas vu Mr Bourque depuis la veille et qu'il ne savait pas où il était, n'en ayant pas eu de nouvelle depuis sa partance, et que lui, dit déposant a été informé par deux personnes digne de foie qu'ils avaient vue Bourque dans sa cour ayant les mains dans ses poches, environ une heure avant son arrivée à la maison du dit Bourque, et qu'il est sous la ferme persuasion que le dit George Augé ne lui a dit cela que dans l'intention de favoriser l'évasion du dit Jean Bte Bourque, qu'alors le dit deposing notifia le dit George Augé qu'il était son prisonnier, au nom de la reine, parce qu'il refusait de lui dire la vérité et que cela était cause qu'il ne pouvait pas prendre le dit Bourque, le dit George Augé lui demanda s'il avait un warrant pour le prendre et qu'il ne marcherait pas sans cela, mais qu'après lui avoir dit qu'il allait le faire attacher pour le conduire chez un magistrat, il se dessida à se laisser conduire, et le dit deposing ne dit rien de plus et a signé

Charles Vidalle

Affirmé par devant moi  
à St-Hyacinthe ce vingt  
trois novembre 1838.

J. Benoit, J. P.

Ivanhoë Caron, ptre

---

## LES DISPARUS

---

*Pierre Bruneau* — Né à Québec le 22 juillet 1761, du mariage de Guillaume-Pierre Bruneau et de Marie-Élisabeth Morin dit Chenevert. M. Bruneau était marchand à la basse-ville de Québec. Le 5 avril 1810, il était élu député de la basse-ville de Québec en même temps que John Mure. Aux élections générales de 1816, M. Bruneau fut battu par François Languedoc. Les électeurs du comté de Kent lui offrirent alors la candidature et il y fut élu par acclamation le 25 avril 1816. M. Bruneau décéda à Québec le 13 avril 1820. " Cet excellent homme portait dans le commerce de la vie privée une douceur de caractère telle qu'il ne mérita jamais d'avoir un ennemi et qu'à juste titre il eut beaucoup d'amis. "

## VOEU A SAINT ROCH

Le commencement du dix-huitième siècle vit plus d'une fois des épidémies qui ravagèrent la population de Montréal.

L'année 1699 enregistra trois fois plus de sépultures que le nombre normal; et l'année 1703 les vit presque quintupler.

Le registre de sépultures donne les chiffres suivants, vers cette époque :

Année 1706.....	66	sépultures
“ 1707.....	64	“
“ 1708.....	125	“
“ 1709.....	62	“
“ 1710.....	47	“

Les décès avaient donc à peu près doublé en 1708; et ce fut surtout dans la deuxième moitié de l'année que l'épidémie fit le plus de victimes; soit une moyenne de quinze par mois.

Alors les autorités civiles et religieuses, dans le but d'arrêter le fléau, considérant que les moyens humains étaient insuffisants, s'adressèrent au Ciel avec la plus grande confiance.

Saint Roch, originaire de Montpellier, avait passé au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, au milieu de plusieurs villes de France et d'Italie, en y faisant le bien et guérissant les malades.

Et saint Roch, patron des pestiférés, reçut les suppliques des citoyens de Montréal, qui prononcèrent le voeu suivant :

*Voëu de la paroisse de Villemarie de bâtir une chapelle sous le nom de saint Roch. 27 aoust 1708.*

Aujourd'hui dimanche dix neufviesme jour d'aoust 1708, issue des Vespres en une des salles du séminaire de Villemarie en l'assemblée qui a esté tenue par Messire François Vachon de Belmont un des prestres du séminaire de St-Sulpice supérieur de messieurs les ecclésiastiques du Séminaire de cette ville et grand vicaire de monseigneur l'Illus-

trissime et Révérendissime Evesque de quebeq, de Messire Yves Priat aussy un des prestres dudit séminaire de St-Sulpice vicaire de la paroisse de cette ville, M. M. Jacques Alexis de Fleury d'Éschambault Escuier Conseiller du Roy et son Lieutenant Général au siège ordinaire de la juion. Roïalle de Montréal, Mr. pierre Raimbault Conseiller du Roy et son procureur en lad. Juion., des sieurs Jean Baptiste Neveu marguillier en charge de lad. Eglise et Sr. Jean Soumande aussy marguillier de lad. paroisse et des anciens marguilliers et habitans de lad. paroisse soussignés ont fait et font pour la ville de Ville marie et de tous les paroissiens de lad. Eglise un veu à Dieu avec Invocation de Saint Roch de faire Bastir Vne chapelle joignant la tour commancé à Bastir au deuant de lad. Eglise qui sera dédiée à l'honneur dud. St. Rocq et dy faire tous les ans a perpétuité le seize d'aoust jour de la feste St. Rocq Une grande messe à la fin de laquelle sera fait vne procession solennelle autour de Leglise parroissiale afin quil plaise à Dieu de faire cesser la maladie pnte et de nous en préserver pour Lavenir, et qu'aux fins de la Construction de lad. chapelle il sera fait vne queste dans laditte paroisse pour pouvoir faire faire lad. chapelle le plustost que faire se pourra tout ce que dessus a esté ainsy fait et deslibéré par lesd. sieurs sus nommés à la charge que led. Veu et Délibération cy dessus seront présentés à Monseigneur le Gouverneur Général et nos Seigneurs les Intendans et à monsieur de Ramezay Gouverneur de Montréal que Lassemblée prie tres humblement dy vouloir donner leur agrément, fait led. jour et an que dessus et ont signé à la minutte des présentes à la réserve de Gilbert Maillet qui a déclaré ne scavoir escrire ny signer de ce enquis après lecture faite suivant Lordonnance ainsi signé à lad. minutte.

françois Vachon de Belmont

Priat pre,

Vicaire Gén.

Deschambault

P. Raimbault

J. B. neveu

P. Gadois

Lepallieur

P. Couturier

D. thaumur  
Bouchet  
Philippe Larchevesque  
Adhémar  
(et plus bas)  
Veu et agréé  
Vaudreuil  
De Ramesay  
(Arch. de N.-D. Montréal).

Ce document est accompagné de la prière suivante :

“ Dieu tout puissant et éternel qui par les prières et les mérites de Saint Roch votre confesseur aves autrefois délivré les peuples antiens des maladies contagieuses, Aggrées le veu que toute cette paroisse fais de batir vne chapelle sous l’invocation de ce grand saint dy faire dire une grand messe le jour de sa feste terminée par vne procession. Et faites nous la grace que ceux qui recourent à vous pour estre délivrés de ces maladies ressentent leffect des prières de l’intercession de ce grand Saint par nostre Seigneur J. C. ”

Cette prière est écrite de la main de monsieur Vachon de Belmont, curé.

Par la suite, les marguilliers accusèrent d’avoir reçu de nombreux dons, versés pour la construction de la chapelle de Saint-Roch; laquelle ne devait être érigée qu’après la construction de la tour en 1725.

L’inventaire des biens de N.-D., le 27 février 1792, donne l’ameublement de la chapelle de St-Roch, dans laquelle se sont trouvés :

“ Un tabernacle de Bois Doré  
Un autel & son Marchepied en bois  
Une Balustrade  
Un Tableau représentant St-Roch, cadre doré  
Deux Statuts (sic) représentant St-Roch & St-Sébastien  
Une Crédence de bois  
Une fontaine d’étain avec un plat de terre servant aux Baptêmes. ”

Suit une nomenclature détaillée de parements d’autel, nappes, chandeliers, cierges, etc.

Comme les cordes des cloches pendaient dans la chapelle de St-Roch, on y a inclû aussi les cloches, lesquelles sont :

“ Une grosse cloche du pois de deux mille cent livres,  
Une moyenne,  
Deux plus petites.”

Si la procession ne se fait plus annuellement autour de l'église paroissiale, par contre, les curés de Notre-Dame, depuis plus de deux siècles, se sont acquittés du voeu, fait par les paroissiens en 1708, et célèbrent une messe le 16 août de chaque année. Cette messe est sur la liste des “Fondations”.

Saint Roch a encore son autel dans l'église actuelle, nef gauche en entrant, orné et surmonté de sa statue d'environ six pieds de hauteur. Le saint y est représenté sous les habits de pèlerin, montrant de l'index une plaie sur sa jambe, et est accompagné de son chien, qui lui présente un pain.

O. LAPALICE

#### LES DISPARUS

*Jean-Pascal Trudel*—Né à Québec le 25 octobre 1812, du mariage de François-Xavier Trudel et d'Anathalie Létourneau. A sa sortie du séminaire de Québec, le jeune Trudel se rendit à Maskinongé où, le 26 avril 1833, il s'engageait envers MM. l'abbé Louis Marcoux, François Boucher et F.-X.-O. Boucher, syndics pour l'école du troisième arrondissement de cette paroisse, pour faire la classe moyennant deux livres par élève. Le salaire n'était pas exorbitant! Tout en faisant la classe, M. Trudel étudiait le notariat. Admis à la profession le 22 octobre 1839, il s'établit immédiatement à Sainte-Ursule, comté de Maskinongé. M. Trudel devint bientôt l'homme de confiance des paroissiens de Sainte-Ursule. Il fut l'ami et le soutien des quatre premiers curés de Sainte-Ursule, MM. Roy, Chartré, Mayrand et Garceau. En 1841, une nouvelle loi établissait des commissions scolaires dans nos paroisses. C'est M. Trudel qui organisa la première commission scolaire de Sainte-Ursule dont il resta le secrétaire pendant plusieurs années. Le notaire Trudel décéda à Sainte-Ursule le 19 décembre 1869. Il fut “parfait notaire, bon citoyen, catholique convaincu et pratiquant”. (Lacertus, dans *l'Echo de Saint-Justin*, 1er avril 1926).

## LE MOULIN DE LA CARRIÈRE A SAINTE-URSULE, COMTE DE MASKINONGE

Comme tant d'autres moulins laborieux, bâtis au début de la Nouvelle-France, le moulin banal de la Carrière a moulu jadis, des quantités de belle farine. Car ils furent nombreux les seigneurs canadiens qui eurent l'heureux privilège d'installer une roue à jantilles sur les bords verdoyants d'une rivière ou de construire, non loin des rives du Saint-Laurent, un de ces jolis moulins à vent dont on voit encore, ici et là, les ruines intéressantes. Tous ces moulins étaient bien achalandés et quelques-uns ont joué un rôle intéressant dans l'histoire, tel le moulin Dumont, de victorieuse mémoire, bâti près du chemin Sainte-Foy, à Québec.

Mais rien ne dure, hélas, en cet univers... Vinrent les mauvais jours. Les cultivateurs prirent d'autres habitudes et leurs grains s'en furent au loin dans de grandes meuneries à vapeurs, remplies de gens affairés. Les grandes roues de nos vieux moulins cessèrent peu à peu de se faire entendre. De gaies qu'elles étaient, elles devinrent mélancoliques et, finalement, elles se turent pour toujours. Les grandes ailes des moulins à vent elles-mêmes ne s'agitèrent plus et finirent par tomber en ruines. Ce fut la fin du plus grand nombre des vieux moulins à farine. La plupart furent délaissés ; les murs se lézardèrent, les toits perdirent leurs tuiles, etc., et c'est ainsi que les vieux moulins banaux disparurent les uns après les autres. On trouve encore les ruines de quelques-uns d'entre eux dans nos vieilles paroisses. Ces ruines racontent à leur manière l'âge d'or de la culture du blé en notre province.

Mais je me hâte de dire que le vieux moulin banal de la Carrière existe encore, malgré son siècle et demi d'existence et qu'il moud toujours de la belle farine. Il est situé dans la seigneurie de la Rivière-du-Loup, concession de Grand-Pré, à un demi mille au sud du village de Sainte-Ursule, dans une jolie vallée formée par la Petite-Rivière-du-Loup.

C'est le 22 décembre 1723 que les Dames Ursulines des Trois-Rivières achetèrent la seigneurie de la Rivière-du-Loup de la veuve de Michel Trottier dit Beaubien. Elles ajoutèrent ce beau domaine à la seigneurie qu'elles avaient obtenue du Conseil Souverain le 13 octobre 1701, concession qui fut confirmée par le Roi le 18 juin 1703. L'achat susdit fut fait à l'époque où les colons débordant les cadres actuels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue, s'établissaient le long de la Petite-Rivière-du-Loup et commençaient à former la paroisse de Sainte-Ursule.

La première mention qui soit faite du moulin banal de la Carrière se trouve dans un contrat de concession faite en 1764 à Louis Arseneau, devant Maître Pillard, notaire aux Trois-Rivières. Le notaire y parle du chemin allant au moulin, aux alentours duquel se trouvaient établis François Pâquin, Jos. Garant et un nommé Valière, etc. Il est probable que les Dames Ursulines le firent construire quelques années auparavant pour répondre aux besoins de leurs nouveaux censitaires et pour se conformer aux exigences du Conseil Souverain (1). Les premiers meuniers du moulin de la Carrière furent les frères Arseneau, Pierre et Louis, acadiens.

Aux alentours du moulin de la Carrière, sur le côté ouest de la Petite-Rivière-du-Loup, il se forma un village qui prit une certaine importance. C'est là que les premiers marchands de Sainte-Ursule se fixèrent tout d'abord. La première école se trouvait à cet endroit, ainsi qu'une forge et une boutique de charron, etc. Mais ce groupement perdit vite de son importance quand le site de l'église fut choisi, en 1835, à un demi mille plus haut (2).

En 1770, le 11 juin, devant Maître Badeaux, notaire aux Trois-Rivières, Françoise Guillemain, dite Soeur

---

(1) Par arrêt du Conseil Souverain, du 4 juin 1686, relatif aux moulins banaux. "Il est ordonné que tous les seigneurs qui possèdent des fiefs ou seigneuries dans l'étendue de la Nouvelle-France, sont tenus de faire construire des moulins banaux dans le temps d'une année après publication du présent avis, etc." Voir: Inventaire des insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, par P.-G. Roy, 1921, page 67.

(2) Charles Drisard, "L'Echo de St-Justin."

St-Antoine, supérieure des Ursulines des Trois-Rivières, loue par bail emphytéotique, (99 ans), à François Guillot dit Larose, de la Rivière-du-Loup, leur moulin banal de la Carrière, à la charge de payer aux Dames Ursulines, en leur monastère des Trois-Rivières, 80 minots de blé, bon, sec, loyal et marchand, ou en farine, avec un sol, six deniers, coutume de Paris, le 1er jour de février, chaque année, à la charge d'entretenir le dit moulin, le réédifier, toutes et quantes fois, de sorte que le dit moulin soit en bon état lorsque résiliation du dit bail arrivera. Le meunier avait le droit de percevoir le quatorzième minot pour droit de mouture. Sur ce contrat on avait oublié de spécifier un lopin de terre de trois arpents par 27 de profondeur sur lequel était construit le moulin, et le 8 novembre 1770, on se reprend devant le même notaire. Cette terre était bornée comme suit : en front la Petite-Rivière-du-Loup, en profondeur les terres non concédées et joignant d'un côté à Charles Jarlais et de l'autre à François Guillot dit Larose.

Le 3 mars 1774, François Guillot dit Larose fait donation de son droit de moulin banal à François Lemaitre Duhaime, devant Benoit Leroi, notaire à Yamachiche, aux mêmes charges spécifiées dans l'acte de 1770. Duhaime eut de la difficulté au sujet du moulin de la Carrière. Il réclamait des Dames Ursulines les frais d'un long et coûteux procès avec Conrad Gury. Finalement, le 5 juillet 1790, les parties intéressées en vinrent à une entente.

François Lemaitre Duhaime étant mort, le moulin passa à son fils Joseph, aîné de sa famille. Ce dernier vendit ses droits sur le moulin de la Carrière à sieur Edmund Filmer, qui devint propriétaire du bail avec la terre de trois arpents.

En 1823, il appert que le meunier était Jean-Baptiste Jaret dit Beaugard. En 1835, c'était un nommé Narcisse Marillet. Celui-ci fut remplacé en 1845 par Jean-Baptiste St-Onge.

En 1851, en vertu d'un contrat passé devant Maître Guillet, notaire aux Trois-Rivières, Jean-Baptiste Magnan, originaire de Saint-Cuthbert, reprit le bail primi-

tif et en remplit les conditions jusqu'en l'année 1867. En prenant possession du moulin de la Carrière, Magnan fit construire, non loin du moulin, une maison avec dépendances (1), ainsi qu'un four à chaux, dans le but d'exploiter la carrière de pierre calcaire qui constitue le lit et les bords de la Petite-Rivière-du-Loup en cet endroit. Déjà, vers 1780, Nicolas Béland, de la Rivière-du-Loup, avait exploité un four à chaux au même endroit.

Le moulin de la Carrière tire précisément son nom de la dite carrière qui est composée de calcaire, nommé vulgairement "Galets", près de laquelle il est bâti. Ce calcaire, dit Charles Drisard, est du carbonate de calcium cristallisé, de couleur grise à la surface et ardoise à l'intérieur. Il est disposé par lits ou couches peu épaisses. Il affecte la forme rhomboédrique. C'est l'argile qui prédomine dans le calcaire de Ste-Ursule. Près du moulin, sur une lisière de 20 à 100 pieds, le carbonate de calcium se trouve sous une couche d'humus de 3 à 5 pieds. De plus, une partie de la Petite-Rivière-du-Loup, en ce dernier endroit, coule sur le galet sur un parcours de 200 à 300 pieds. La construction de la chaussée du moulin fut facilitée par la présence de la pierre à cet endroit. En effet, de chaque côté de la rivière, elle s'appuyait sur le calcaire.

Au printemps de 1867, un coup d'eau, ayant emporté la chaussée, on en profita pour la remettre à neuf et faire toilette neuve au moulin de la Carrière. C'est en cette même année que Hubert Dussault remplaça J.-Bte Magnan. Ce fut le dernier meunier du temps des Ursulines. En 1883, Louis-Emmanuel Carle, propriétaire de l'ancien moulin de Pothier, acheta le moulin de la Carrière. En avril 1884, celui-ci le donna à son fils, Napoléon Carle, qui le vendit en mars 1885 à Jean-Baptiste Gervais. Ce dernier n'ayant pu faire ses paiements, le moulin fut vendu par le shérif des Trois-Rivières, en fé-

---

(1) Les enfants de Jean-Baptiste Magnan naquirent dans cette maison: Ernest, (ancien instituteur), Hormisdas, (publiciste au Ministère de la Colonisation), Arstide (curé de St-Désiré-du-Lac-Noir), Charles-Joseph, (Inspecteur général des Ecoles Catholiques de la Province de Québec), Georgianna, (Soeur Marie-Adéline, des SS. de la Providence).

vrier 1890, à Onésime Lebeau, de Sainte-Ursule. Enfin, en février 1904, Lebeau vendit le tout à Joseph St-Louis, le propriétaire actuel. Ce dernier refit la chaussée en ciment, en 1918.

Disons, en passant, qu'il y avait anciennement un pont sur la Petite-Rivière-du-Loup, au côté sud-ouest, pour conduire au moulin. Ce pont fut emporté par l'eau au printemps de 1896. Il ne fut pas reconstruit. Une seule route conduit maintenant au moulin.

Voilà, en résumé, l'histoire du moulin de la Carrière, si achalandé et si populaire au temps où Jean-Baptiste Magnan le possédait (1).

HORMISDAS MAGNAN

---

### LES DISPARUS

---

*Révérénd Père Philéas-Étienne Gauvreau* — Né à Québec le 10 juillet 1858, du mariage de Félix Gauvreau et de Marie-Nancy Auger. Après avoir fait ses études classiques au séminaire de Québec, il entra dans l'Ordre des Frères Prêcheurs au couvent d'Amiens (France), en 1878. Il prononça ses premiers voeux en 1879, et fut ordonné prêtre, le 26 août 1883, à Brixen, Tyrol autrichien. Revenu au Canada en 1884, il fut d'abord assigné à Ottawa où venait de se fonder une maison de son ordre. De 1885 à 1891, le Père Gauvreau exerça le ministère paroissial à Saint-Hyacinthe, en même temps que la charge de procureur du Couvent. Il remplit les mêmes fonctions à Ottawa de 1892 à 1898. En 1900, son zèle pour l'observance, sa douceur de caractère, son jugement, son aptitude aux choses pratiques, faisaient choisir le Père Gauvreau comme supérieur du couvent de son ordre à Fall River, état de Massachusetts. Il occupa ensuite la même charge à Notre-Dame-de-Grâce, de Montréal, de 1903 à 1908. Le Père Gauvreau qui avait assisté à la fondation des maisons d'Ottawa et de Montréal fut, en 1906, un des fondateurs de la maison de Québec. C'est dans cette maison où il avait tant travaillé que le bon Père Gauvreau est décédé subitement le 24 février 1920.

---

(1) *Histoire de la famille Magnan*, par Hormisdas Magnan, pages 35 et suivantes; Québec, 1925.

## OU EST NE D'IBERVILLE

Ainsi que l'a justement écrit l'abbé Faillon, c'est "l'arrivée de la recrue de 1653, la plus nombreuse et la mieux composée qu'on eut vue jusqu'alors qui fut, à proprement parler, le commencement de l'établissement solide de Montréal. Jusqu'à ce moment, on n'y avait eu qu'un poste militaire, le Fort étant la demeure ordinaire de tous les habitants du lieu"

Tout aussitôt, plusieurs colons, anciens et nouveaux, annoncèrent leur intention de quitter le fort et d'aller s'établir sur leurs terres ou sur leurs emplacements.

Et comme il était question de remplacer la petite chapelle du Fort par une église paroissiale qui serait érigée à côté de l'Hôtel-Dieu, Charles Lemoyne, interprète et garde magasin de Ville-Marie, demanda et obtint la concession d'un lopin de terre vis-à-vis la future église, c'est-à-dire au carrefour de trois routes qui devinrent, plus tard les rues Saint-Paul, Saint-Joseph et de l'Hôpital, laquelle alors devait se prolonger diagonalement, à travers les champs non cloturés depuis l'extrémité ouest de la ville jusqu'à l'Hôtel-Dieu.

Le terrain concédé au sieur Lemoyne par M. de Maisonneuve, le 23 juillet 1654, avait environ un arpent en superficie. Sur la rue Saint-Paul, il mesurait 162 pieds, mais sur la rue Saint-Joseph il avait 198 pieds, en sorte qu'il s'étendait jusqu'au chevet de la chapelle, jointe il y a quelques années au chevet de l'église Notre-Dame. M. Lemoyne, dut, sans tarder, faire construire sur son emplacement un magasin et un logement et c'est là que naquit en 1661, Pierre Lemoyne d'Iberville, le plus grand homme de guerre qu'ait produit le pays.

Il semblait que sur l'édifice qui, de nos jours, a remplacé la maison de Charles Lemoyne, on aurait dû poser, depuis longtemps, une plaque qui rappellerait aux passants que là vécut la famille incontestablement la plus illustre dont s'honore le Canada français.

Eh bien, il s'y trouve, en effet une plaque mais elle dit erronément, que c'est à cet endroit que s'élevait jadis la première église paroissiale de Ville-Marie.

Par quel hasard, ce marbre a-t-il été placé là?  
Pourquoi l'inscription n'est-elle pas de l'autre côté  
de la rue, où nous semble-t-il, elle devrait être?

Nous n'avons jamais pu le savoir.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## LES DISPARUS

---

*Sir Gordon Drummond*—Né à Québec en 1771. Son père, Colin Drummond, était paie-maître général de l'armée anglaise au Canada. Il servit d'abord comme enseigne dans le 1er Régiment Royal d'infanterie. Promu capitaine dans le 41e Régiment d'infanterie en 1792, il fut nommé major dans le 23e Régiment d'infanterie en 1794 et lieutenant-colonel du 8e Régiment d'infanterie la même année. Il servit avec son régiment en Hollande, puis à l'île de Minorque et enfin en Égypte où il prit part à plusieurs batailles. Le lieutenant-colonel Drummond conduisit ensuite son régiment à Gibraltar. En 1805, il fit partie en qualité de major général et de second en commandement de l'expédition envoyée par l'Angleterre à la Jamaïque sous les ordres de sir Eyre Coote. A son retour en Angleterre en 1808, le major général Drummond était nommé membre de l'état-major des troupes qui servaient en Canada. En 1812, il recevait un important commandement en Irlande. En août 1813, le lieutenant général Drummond recevait ordre du gouvernement anglais de venir prendre la direction des opérations militaires au Canada sous les ordres de sir George Prevost. Arrivé à Québec le 3 novembre 1813, Drummond monta immédiatement dans le Haut-Canada afin de prendre le commandement des troupes. A la bataille de Lundy's Lane, le 25 juillet 1814, gagnée par son habilité et sa bravoure, Drummond fut blessé assez sérieusement. Lors du départ de sir George Prevost pour l'Angleterre, Drummond fut nommé administrateur en chef du Canada. Il repartit lui-même pour l'Angleterre au commencement de l'été de 1816. Commandeur de l'Ordre du Bain en 1815, sir Gordon Drummond fut promu grand-croix du même ordre en 1817. Sir Gordon Drummond décéda à Londres le 10 octobre 1854, à l'âge de 84 ans.

LETTRE DE L.-J. PAPINEAU A SIR JAMES  
McKINTOSH

— Québec, 14 janvier 1825.

Monsieur,

Les rapports contradictoires qui nous viennent d'Angleterre, sur la probabilité ou l'improbabilité du renouvellement de la question de l'union forcée des Canadas, nous tiennent dans un état d'inquiétude et de malaise qui ne devraient pas être exposés à souffrir des sujets soumis à un Gouvernement équitable. Vous avez, il est vrai, arrêté une première fois les ministres au moment où ils étaient décidés à commettre une cruelle injustice contre nous, et cet avantage vous n'auriez pu l'obtenir sous un Gouvernement absolument mauvais. Le mal eut été consommé dans le secret, sans qu'aucune voix éloquente eut pu faire entendre de réclamations en faveur des droits de tout un peuple. Vos premiers succès sont très propres à nous rassurer, à nous faire espérer que si les ministres peuvent être encore les auteurs d'une mesure si odieuse à tous ceux qu'elle doit affecter ; que s'ils ne respectent ni nos droits, ni les principes de la constitution de leur propre pays, ils craindront au moins votre courageuse résistance muni comme vous l'êtes de plus de moyens de les combattre, que vous n'en aviez d'abord.

Les comités généraux des districts de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, comme vous le verrez par les renseignements publiés, que je vous ai laissés lorsque j'ai eu le bonheur de vous voir, avaient été nommés dans des assemblées générales des habitans de la Province. Ils ont ensuite choisi Mr Neilson et moi pour agents. Nous nous sommes trouvés revêtus d'un caractère public sous lequel le ministre des colonies nous a reconnus. C'est en cette qualité qu'au nom de près de quatre-vingt mille des électeurs des deux provinces, nous lui avons laissé nos objections contre le bill d'Union. A plus forte raison entendra-t-il sir James McKintosh. Tout ce que ces comités ont pu nous donner de droits pour faire entendre à votre gouvernement les remontrances des Provinces ils vous les donnent avec la reconnaissance la plus

vivement sentie de vos services passés la plus ferme confiance dans votre volonté constante & presque toute efficace de vous les constituer à l'avenir.

La minorité si faible des habitans de la Province qui ont approuvé l'Union cherchera-t-elle à égayer l'opinion publique en Angleterre, en y faisant dire que nous n'avons plus la même aversion contre cette mesure que nous avions d'abord. Montréal est le seul endroit où ses partisans aient été un peu considérables par leur nombre, leur rang & leur fortune. Dans une partie de la ville, ils n'ont pas osé offrir pour candidat celui qui la représentait dans le dernier Parlement et qui était un des trois membres de l'Assemblée qui avaient approuvé l'union. Dans l'autre quartier de la ville, où ils ont fait tous leurs efforts pour faire élire Mr James Stuart, à qui ses grands talens auraient dans toute autre circonstance assuré une très forte influence, il est demeuré dans une grande minorité parce qu'il était l'avocat de cette mesure. Aux Trois-Rivières, ville où l'administration coloniale a presque toujours fait élire ses créatures, leur ancien représentant Mr Ogden, récemment fait Solliciteur Général, a été rejeté. Il était un des trois membres de l'Assemblée qui dans le dernier Parlement avaient voté pour l'union. Dans le Parlement actuel dont la session vient de s'ouvrir, il n'y a pas un seul partisan connu de cette mesure. Voilà la réfutation formelle de ceux qui nous diront reconciliés à leurs plans.

Le ministre des colonies s'était chargé de présenter la requête du pays dans la session du Parlement de mil huit cent vingt trois. Nous répugnons à croire qu'il ne le voulut plus faire en mil huit cent vingt cinq s'il y renouvelle une tentative qu'il doit rougir d'avoir entamée en la manière dont il le fit en mil huit cent vingt-deux. C'est dans la crainte que sous prétexte que cette requête était adressée au Parlement dans une autre session il ne veuille pas la présenter dans la session prochaine, et en vue de tout autres difficultés possibles et non probables, que nous vous autorisons si vous le jugez utile à la défense de nos droits, de retirer cette requête du bureau des colonies. J'espère que vous ne serez pas forcé à une

démarche qui vous serait désagréable, mais si contre toute attente et toute justice, la mesure contre laquelle tout le pays réclame était reproduite, il n'est point de torts, si monstrueux qu'ils fussent que nous ne dussions craindre. Vous requièreriez en ce cas, pour l'information du Parlement, la production des requêtes et des objections que nous avons faites à Mr Willmot Horton par lord Bathurst dans un mémoire dont je vous ai laissé copie. Quant à moi, je ne puis croire que les ministres reproduiront ce projet. Au tems où je vous vis, je vous dis dans les termes dont s'était servi milord Bathurst et que j'avais notés et écrits en sortant d'avec lui, que le projet ne viendrait pas devant le Parlement à la session suivante et que si en aucun tems il était repris, cette province en serait avertie assez à tems par le Gouverneur pour pouvoir se faire entendre en opposition devant le Parlement par des requêtes, des commissaires ou telle autre voie qu'elle trouverait à propos d'employer. Vous remarquâtes qu'il eut été désirable qu'il n'eut écrit en ces termes, mais vous convintes que je n'aurais pu le lui demander sans l'offenser.

Pouvons-nous mieux vous prouver l'absolue confiance que nous avons en vous qu'en vous détournant aussi longtemps comme je l'ose faire de tant et de si grands intérêts que vous avez à défendre dans le Sénat anglais, pour vous occuper des nôtres dans un aussi grand détail.

Les comités généraux, le pays tout entier, ses représentans souhaitent ardemment que vous soyez leur Agent Public, légalement nommé et reconnu. Il dépend de six ou sept individus, venant des Trois Royaumes et des ci-devant colonies anglaises avec peu de bien fonds et moins d'influence dans cette Province, mais qui dans son état contre nature sont les maîtres des délibérations de ses Conseils Législatif & Exécutif, d'empêcher que les vœux comme le bien du pays ne se réalisent. Cette puissance sans contrepoids et sans responsabilité qu'exercent ici les agens du pouvoir, appuyés comme ils le sont par les autorités dans la métropole, leur est trop chère, pour qu'ils consentent à la nomination d'un agent par qui le peuple pourrait se faire entendre aussi bien qu'eux.

Hier votre lettre à Mr Valières de St Réal a été lue à l'Assemblée. Aujourd'hui a été introduit un bill pour vous nommer l'agent de la Province ; il sera probablement rejeté au Conseil, et je serai sans doute chargé par la Chambre d'Assemblée comme son orateur de vous écrire dans le cours de la session pour vous faire connaître et aux ministres, les mesures qu'elle aura prises par rapport à cette nomination et à d'autres objets d'utilité publique.

Inclues avec la présente, des observations qui ont été récemment publiées, et des résolutions adoptées l'an dernier par la Chambre, au sujet des prétentions exorbitantes de notre administration, à la distribution du revenu provincial. Depuis six années, en ce qui a rapport à l'emploi des deniers publics nous n'avons pas vécu sous l'autorité des lois. La volonté arbitraire de l'Administration, sous des modifications annuellement variables a suffi pour ordonner sans aucune loi qui l'y autorisât la distribution des fortes sommes.

Nous avons à nous plaindre du Gouverneur en Chef. Nous avons lieu de croire que le Lt Gouverneur, qui administre durant son absence, voudrait suivre une marche plus légale. Il est malheureusement enchaîné jusqu'à un certain point à ne pas contredire trop directement son Supérieur. Le Gouverneur en Chef est en Angleterre. Il a eu l'indiscrétion au moment de son départ de se montrer ouvertement le partisan des Unionnaires et d'attribuer au grand nombre, à la presque totalité des habitans du pays et à leurs représentans, ce qu'il appelle esprit de parti. Il est donc à craindre qu'étant parti mécontent il n'agisse en faveur de la cause qu'il a épousée. Plusieurs des membres de notre administration (quelqu'un d'eux stimule fréquemment Mr Ellis) en seront aussi les partisans, dans l'espoir qu'il leur sera facile de semer la division entre les représentans venus des deux Canadas, avec des intérêts locaux divers, et facile de profiter de ces divisions, pour faire durer plus longtems les abus au moyen desquels, ils maîtrisent tout sans contrôle et ont pu s'enrichir illégalement aussi bien aux dépens de l'Angleterre que du Canada.

Je n'entre dans ces détails que pour vous faire sentir que c'est dans la vue de sacrifier des peuples loyaux à une administration provinciale égoïste, que l'on a formé cet inique projet d'Union.

Je vous écris comme un des membres du Comité Général du district de Montréal. Dans le cours de la présente session du Parlement, l'Assemblée me chargera sans doute comme son Orateur de vous écrire si quelque mesure publique le requiert. Quoique de tous les souvenirs que me laissera mon séjour en Europe le plus durable et le plus heureux sera celui d'avoir connu quelques uns des hommes les plus illustres d'Angleterre et de France et d'en avoir été accueilli avec bienveillance, je n'aurais pas osé les importuner, si l'intérêt de mon pays ne m'y autorisait.

Mrs Thos Willson & Co ont entre les mains la somme modique de cent louis pour payer les frais de poste qu'occasionneront les diverses communications auxquelles vous serez exposé.

Les résolutions offertes le 18 février 1824 avaient été écrites en français. La traduction anglaise que je vous adresse fourmille de fautes de langage. Mais je n'ai trouvé que ces copies. L'original avait été entièrement distribué. L'écrit signé Martin est attribué à Mr Neilson et il contient un exposé vrai & judicieux des erreurs et des usurpations de notre administration dans la distribution du revenu provincial. Ce désordre affecte tout ce que nous avons de revenu et bouleverse si fort les principes qui donnent à des représentans anglais le contrôle sur la dépense, soit qu'il réagisse de millions ou de mille livres, que Mr Hume lui-même finirait par regarder vos ministres comme immaculés comparés aux nôtres.

Comme nous en sommes convenus ensemble, je souhaite que dans votre Parlement on ne s'occupe pas souvent des colonies. L'on s'y intéresse trop peu, on les y connaît trop peu, pour n'être pas exposé à s'y tromper. Mais que les ministres sachent que vous êtes au fait de nos difficultés de finance, ils donneront bien vite l'ordre de faire cesser le pillage dont nous nous plaignons.

Je suis avec le plus profond respect

Monsieur

Votre très humble & très obéissant serviteur

L.-J. Papineau

Sir James McKintosh Baronet M. P. &ca &ca &ca.  
Londres (1).

---

### LES DISPARUS

*Georges-Pascal Desbarats* — Né à Québec le 11 août 1808, du mariage de Pierre-Edouard Desbarats et de Marie-Josephite Voyer. Il fut imprimeur et éditeur. Jeune encore, il publia le *Mercury*, conjointement avec Thomas Cary. En 1844, M. Desbarats était nommé imprimeur de la Reine, et se transporta tour à tour à Kingston, à Toronto, à Québec et à Montréal, chaque fois que le siège du gouvernement était transféré à l'une ou à l'autre de ces villes. "Par ses talents, son industrie et son travail, M. Desbarats s'était créé une haute position sociale. Gentilhomme distingué dans toute ses manières et toutes ses relations, il avait un cercle nombreux de connaissances et d'amis, qu'il était heureux de convier souvent à une généreuse et noble hospitalité. M. Desbarats ne possédait pas seulement les qualités qui font le bon citoyen, il avait aussi celles qui font le bon époux et le bon père. Il se faisait remarquer par sa charité et sa libéralité. Les pauvres n'ont jamais frappé à sa porte sans y trouver assistance et consolation. Homme de progrès, il a participé de son argent et de ses travaux à plusieurs entreprises nationales. Si nous avons bonne mémoire, il contribua beaucoup à l'établissement des premières lignes de chemins de fer que possède le Canada. "M. Desbarats était un ami des lettres canadiennes, et il aida puissamment à la fondation du *Foyer Canadien*, dont il faisait tous les frais d'impression sans rémunération adéquate. M. Georges-Pascal Desbarats décéda à Montréal le 12 novembre 1864". (Mgr Têtu).

---

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

LISTE DES OFFICIERS CHOISIS PAR LE ROY  
POUR SERVIR EN CANADA

—

Du 17 mars 1687

*Capitaines*

Du Plessis  
Monicq  
De St Ours  
Du Creuzel  
Subercaze  
Chevalier de St Jean  
Chevalier de Merville  
De Preaux Grays  
Brouillant  
Langloiserie  
Bouiller de la Chassagne  
Le Verrier  
De Mine  
Vergons  
Luzignan

*Lieutenans*

Payen de Noyan  
Persillon l'aisné  
Le Moine de Longueil  
Lintelle Caumartin  
Persillon le jeune  
Du Claux  
Chevalier de la guerne  
Domergue de Mezart  
Chevalier de Ladignac  
De Laure  
De Plagnol  
De Ferriere  
Tonty  
De la Maisonfort  
Falaize  
Chevalier de Plasse

*Enseignes*

Morel de la Forest  
Heunot

Duchesny  
Charles Petit de Liviliers  
Chevalier de Servon  
Du Bourg Chemin  
De Porteau  
Du Bocage  
Dauchan  
De Vaisse  
De Lisseline  
Treguier  
De Forsan  
De l'Espinay  
Generais  
Du Frost

*Capitaines Reformez*

Basson  
De la Mothe  
Linctot  
Des Marestz  
Larsac la Palisse  
Du Mesny-Berard

*Lieutenans Reformez*

Ligneris  
Marc-Antoine de Cotentré  
Louis le Seneschal d'Auberville  
Le Varlet  
De Beyne  
La Guilloiserie  
Livernan  
De Brissac  
Du Hardy  
Chevalier de Songé  
Murat de la Brosse  
De Quatrebarbes  
De Montigny  
De St Michel  
De la Gimondrie

*Liste des gardes de la marine du département de Brest choisis par le Roy pour servir dans les troupes que Sa Majesté envoie en Canada.*

Du 18 mars 1687

Marc-Antoine de Cotentré.....	Lieut. reformé
Murat de la Brosse.....	id
Louis le Seneschal d'Auberville.....	id
Le Varlet .....	id
De Beyne .....	id
Du Hardry .....	id
Quatrebarbes .....	id
La Guilloiserie .....	id
Chevalier de Songé.....	id
Charles Petit de Livilliers.....	Enseigne

Fait à Versailles le xbye mars 1687. Signé Louis et plus bas Colbert (1).

QUESTION

D'après Laffilard, M. d'Érvilliers de la Boissière aurait été nommé lieutenant à l'île Royale le 1er janvier 1714 et fait capitaine en juin 1715. Il serait mort à l'île Royale le 1er novembre 1719. Le 4 octobre 1701, Marie-Anne Dusaussey, veuve de Louis Rouer de Villeray, consent une donation, devant Chambalon, en faveur de "Benjamin Der-villiers de la Boissière, lieutenant en pied d'une compagnie du détachement de la marine, son cousin issu de germain, de présent à Québec". Le M. d'Érvilliers, lieutenant à l'île Royale, est-il le même qui est présent à Québec le 4 octobre 1701 ?

A. B. C.

(1) ▲Archives de la province de Québec.

## AU SUJET DU PREMIER NOTAIRE LALANNE

Les tableaux de notaires de la province de Québec, publiés périodiquement, nous apprennent depuis 1906, (sinon auparavant) que le sieur Lalanne, notaire au sud de Montréal entre 1752 et 1767, se prénomait Pierre comme son fils qui lui succéda en 1768. Sur la foi de ce document — on peut dire officiel — j'ai moi-même fait circuler ce prénom en parlant du tabellion dont il s'agit.

D'autre part, j'ai signalé l'existence d'un chirurgien Lalanne qui demeura dans la même localité que le notaire et à la même époque, mais l'on savait par Tanguay et les actes de l'état civil que ce guérisseur portait le nom de baptême de Joseph.

Or tout récemment un jeune archiviste de Montréal, Jean-Jacques Lefebvre, qui s'occupe à compiler des notes sur la seigneurie de Laprairie, sa patrie, me confia son opinion sur ces deux Lalanne : à savoir que le chirurgien et le notaire devaient être le même personnage et que le prénom Pierre, accolé au patronyme du notaire ne lui appartenait pas.

Rien ne stimule comme l'assertion qu'une erreur se prélassé librement et je m'attelai à vérifier qui avait raison avec le résultat que voici :

Joseph Lalanne, originaire de Gascogne, qui épousa à Laprairie en 1730, Charlotte Pinsonneau, puis convola en 1738 avec Suzanne-Françoise Rougier, était chirurgien de profession. Ceci est sans conteste.

x x x

Or le 19 janvier 1752, l'intendant Bigot accordait à un sieur Lalanne (sans prénom) le droit "d'exercer l'office de notaire royal, dans la seigneurie de Chambly."

Le 19 mars 1753, le même intendant décernait au même sieur Lalanne (toujours sans prénom) une nouvelle commission lui permettant d'étendre l'exercice de sa profession de notaire "à la seigneurie de La Prairie de la Magdelaine".

Dans tous les actes, le chirurgien comme le notaire signent de leur seul nom de famille. Cependant, après

comparaison de leurs signatures dans les actes notariés et dans ceux de l'état civil de 1752, il faut admettre que les deux Lalanne ont la même écriture.

Ce point acquis, pouvait-on trouver mieux ? Après avoir fureté un peu partout, j'ai mis à jour un acte qui doit enlever tout doute.

Au registre paroissial de Laprairie, le 16 janvier 1773, on trouve l'acte de sépulture de Joseph Lalanne, *chirurgien et notaire*, âgé de 72 ans. Et comme pour démontrer davantage que le défunt avait bien deux professions, ceux qui signent comme témoins sont l'un, le sieur Duluth, chirurgien, et l'autre, le sieur Gamelin Gaucher, notaire.

x x x

Donc, il faut corriger ce qui a déjà été écrit dans les tableaux ou ailleurs et rendre au premier Lalanne son prénom de Joseph puisque celui de Pierre appartient à son fils seulement.

Ce dernier, dont Tanguay ne dit rien, fut baptisé le 21 janvier 1748 et il eut pour parents Joseph Lalanne et Suzanne Rougier. Le 21 octobre 1771, il épousa Véronique Hertaut et décéda à Laprairie le 23 juillet 1792, laissant une veuve et trois enfants.

Le cas d'un chirurgien qui est en même temps notaire n'est pas unique dans la région montréalaise. Nous avons déjà signalé celui de Marien Tailhandier de la Beaume qui entre 1688 et 1730 fut à la fois, chirurgien, notaire et juge (*B. R. H.*, 1921, p. 44) et aussi celui de Charles Doullon Desmarets dont nous avons parlé dans le *Bulletin* de 1920, pp. 158, 159.

E.-Z. MASSICOTTE

---

### QUESTION

---

En 1690, on voit un Jean Bourdon commander une compagnie de soldats. Quel est ce Bourdon ? Est-ce le fils de Jean Bourdon, sieur de Saint-François ?

XXX

PIERRE LE MOYNE D'IBERVILLE

La liste suivante n'a pas la prétention de donner une bibliographie complète des ouvrages ou études publiés sur Pierre Lemoyne d'Iberville. Nous nous contentons d'énumérer les ouvrages les plus connus :

Anonyme (l'abbé Desmazures) — *Histoire du chevalier d'Iberville* : 1663-1706. Montréal — 1890.

Anonyme (l'abbé Daniel) — *D'Iberville ou le Jean-Bart Canadien et la baie d'Hudson*. Montréal — 1868.

Anonyme — *Voyage d'Iberville* (Journal du voyage fait par la *Badine* et le *Marin* en 1698-1699). Montréal — 1871.

Bibaud Jeune — *Les Machabées canadiens*. Montréal — 1859.

Caron, l'abbé Ivanhoë — *Journal de l'expédition du chevalier de Troyes à la baie d'Hudson, en 1686*. Beauceville — 1918.

Daniel, l'abbé — *Histoire des grandes familles françaises du Canada*. Montréal — 188.

Gosselin, l'abbé Auguste — *Journal d'une expédition de d'Iberville* (Journal du voyage de l'abbé Beaudoin avec d'Iberville à l'Acadie et à l'île de Terre-Neuve en 1696-1697). Évreux — 1900.

Jodoin et Vincent — *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*. Montréal — 18..

Marmette, Joseph — *Les Machabées de la Nouvelle-France*. Québec — 1878.

Margry, Pierre — *Découvertes et établissements des Français dans l'Ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale*. Paris.

Reed, Charles-B.—*The first great Canadian: The story of Pierre Le Moyne, sieur d'Iberville*. Chicago — 1910.

Rousseau, Édmond — *Les exploits d'Iberville*. Québec — 1888.

QUESTION

Quand et à qui fut concédé la seigneurie de Monts-Louis ? Le titre de concession de cette seigneurie existe-t-il ?

BB.

LES CONFIRMES AU CHATEAU-RICHER EN  
1660 ET 1676

*Noms des Confirmés au Chateau-Richer le Mardy de pasques onzième du Moys d'Avril de l'année mil six cent soixante et deux par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêq. de pètrée vicquaire apostolique de Notre St père le pape en la nouvelle france.*

- 1 — Michel Chastel, du perche, évesché de Chartres.
- 2 — Silvain viot, de Bourge, en Bery.
- 3 — Joseph Osany Nado, d'Angoulesme.
- 4 — François Fortin, chirurgien, de Dieppe, Archevesché de Rouan, 26 ans.
- 5 — Marie Leclerc, de Dieppe, archevesché de Rouan, 21.
- 6 — Mathurin Gasgnon, fils de Mathurin Gasgnon et de Françoise.
- 7 — Marie Magdelaine Gagnon, tous deux du Chateau, frère et soeur.
- 8 — Nicolas Doyon, fils de Jan Doyon et de Marthe Gasgnon, ses père et mère, aagé de 9 ans.
- 9 — Marie Doyon, sa soeur, aagé de 10 ans.
- 10 — Jacques David, fils de Blaise David et Fleury Morel, ses père et mère, de Rouan, aagé de . . . .
- 11 — Rober Drouin, do
- 12 — Marie Drouin, sa fille, du Chateau Richer, aagée de douze ans.
- 13 — Nicolas Drouin, aagé de 10.
- 14 — Pierre Drouin, aagé de 9.
- 15 — Laurent Mignerou.
- 16 — Poulin de la . . . , de Rouan.
- 17 — Elisabeth Auber, du Chateau-Richer, aagée de huit ans.
- 18 — René Cloutier, de Chateu-Richer, aagé de onze ans.
- 19 — Jan Gravelle, de Chateau-Richer, aagé de huit ans.
- 20 — Elisabeth Gravelle )  
21 — Marguerite Gravelle ) gemelles aagées de douse ans, de Chateau-Richer.

- 22 — Mathurine Bélanger, du Chateau-Richer, aagée de 10 ans.
- 23 — Michel Roulois, de Chateau-Richer, aagé de 7 ans.
- 24 — Jacques Brunet, de St-Remy de Dieppe, archevesché de Rouan.
- 25 — Isac Lamy, de St-Martin sur . . . , archevesché de Rouan.
- 26 — Félix Auber, de Chateau-Richer, aagée de 17 ans.
- 27 — Mauriset (Jean) de la Rochelle.
- 28 — Charles Garnier, de Bayeux.
- 29 — Jan de la Treille, de St-Martin en Gascogne.
- 30 — Germain Gasgnon, de Chateau Richer, aagé de 9 ans.
- 31 — . . . Gasgnon, aagé de 10 ans.
- 32 — Jan Cloutier, de Chateau-Richer, aagé de 10 ans.
- 33 — Nicolas Labbé, de Rouan.
- 34 — Marie Cloutier, de Chateau-Richer, aagée de 7 ans.
- 35 — Claude Plante, de Château-Richer, aagée de neuf ans.
- 36 — Marie Plante, aagée de 7 ans.
- 37 — Charles Le Tardif, aagé de 10 ans.
- 38 — Michel Bouchard, de la Rochelle, aagée de 23 ans.
- 39 — Mathurin Chabot, de Lussion, aagé de 26 ans.
- 40 — Marie Mesange, du Perche, évesché de Chartres.
- 41 — Charles Pouliot, du Mans.
- 42 — Marie Fayette, de Parys.
- 43 — Pierre Brunet, de Dieppe, arch. de Rouan.
- 44 — Jan Jacquereau, de St-Onge.
- 45 — Pierre Boisvin, de Rouan.
- 46 — François d'aniou Eves. de Ste.
- 47 — René Emont, de l'esle de Rey de la Rochelle.

*Le vingt huitième de juillet de l'année mil six cent soixante et seize, ont esté confirmés dans l'église de Notre Dame du Chateau-Richer par messire François de Laval, notre illustrissime et reverendissime évesque de Québec, soixante et neuf enfans tant garçons que filles dont voici les noms.*

- 1 — Marie Du Buisson, de la paroisse de chasteau riché.
- 2 — Geneviefve Du Buisson, de la mesme paroisse, 3 -

- 3 — Elisabeth Du Buisson, de la mesme paroisse.
- 4 — Marie Anne Fortin, de la paroisse Ste Anne.
- 5 — Marie-Anne de La Grange, de lapar. Ste-Famille en l'isle d'Orl.
- 6 — Magdelaine Boucher, de la grande ance.
- 7 — Geneviefve Gravelle, de la paroisse du chasteau riché.
- 8 — Louis Guion, de la mesme paroisse.
- 9 — Janne Longnon, de la mesme paroisse.
- 10 — Marie Bouché, de la paroisse de la Ste-Famille.
- 11 — François Cloustier, de la paroisse du chasteau-riché.
- 12 — Anne Haiot, de la mesme paroisse.
- 13 — Geneviefve St-Aubin, de la paroisse de Ste-Anne.
- 14 — Janne Cochon, de la paroisse du chasteau-riché.
- 15 — Geneviefve Garioppi, de la mesme paroisse.
- 16 — Marie David, de la mesme paroisse.
- 17 — Marie François, de la mesme paroisse.
- 18 — Charlotte Cochon, de la mesme paroisse.
- 19 — Marie Magdelaine Voyé, de la mesme paroisse.
- 20 — Marie Magdeleine Cochon, de la mesme paroisse.
- 21 — Marie Guion, de la mesme paroisse.
- 22 — Marguerite Guion, de la mesme paroisse.
- 23 — Marguerite Dorval, de la mesme paroisse.
- 24 — Marie Magdelaine Cloustier, de la mesme paroisse.
- 25 — Marie Anne Cloustier, de la même paroisse.
- 26 — Marie Gasgnon, de la mesme paroisse.

*Nota* — Le reste de la liste manque.

Pièce tirée des registres de l'état-civil du Château-Richer.

---

### QUESTION

---

M. Daulier des Landes, premier seigneur de Terrebonne, est-il venu dans la Nouvelle-France ?

F. X. P.

REPONSE

**Le Mai ou Le May** (Vol. XXXIII, p. 256) — Dans le *Bulletin* d'avril 1927, A. G. B. C. demande quelques renseignements au sujet de Le Mai ou Le May mentionné dans le *Bottin* de Chicago.

La note citée étant en anglais, je suis heureux de signaler à son attention, dans cette même langue, ce qu'on trouve à la page 92 de *Early Days of Peoria and Chicago*, par David McCulloch, étant le résumé d'une conférence faite par celui-ci devant la Société Historique de Chicago, le 19 janvier 1904. Ce Hugh Heyward dont on parle dans cet article, a laissé un journal de ses voyages, qui est conservé dans les archives de la Société Historique de Chicago. Enfin, en attendant une précision plus exacte, voici :

"Heyward proceed on his journey by way of the portage and the Illinois River to Peoria, where he found a few Frenchmen living among the Indians, one of whom was Captain May, doubtless Jean Baptiste Maillet, whose name in French is said to have a sound much resembling May or Mai. He had derived his title as Captain from his having had command of a company of French militia, raised at Peoria during or after the war, for which services he was afterwards awarded a donation of one hundred acres of land.

"The name approaches so near that of Le Mai, who succeeded Point de Sable at Chicago, as to raise the probability of some relationship existing between them. As there appear to have been more than one of the Maillet family, it is not beyond the reach of probability that the Le Mai of Chicago may also have sprung from a family living at old Peoria, where the name appears as early as 1761."

LIONEL AUDET LAPOINTE

---

ELECTION D'UN SYNDIC AUX TROIS-RIVIERES  
(2e SEPTEMBRE, 1648)

Aujourd'huy, deuxiesme jour de septembre mil six cent quarante huit se sont présentés devant nous Sieur de La porterye Le Neuf, commandant aux Trois-Rivières tous habitants du dict lieu pour procéder par scrutin à l'élection d'un syndic ainsy qu'il est porté dans les articles donné par le Conseil de Sa Majesté et suivant l'ordre à nous envoyé par Monsieur le gouverneur, dont j'ay faict lecture en présence des dits habittans, lesquels ont donné chascun à part leur scrutin ou billet ou ils désnomme et font élection pour leur syndic la personne de Michel Le Neuf, sieur du Herisson qu'ils prie avoir la charge agréable pour vacquer à leurs affaire et représsenter au Conseil leurs intentions et nécessités.

Au tesmoing de quoy ont singné les personnes de Gaspard Boucher, Guillaume Isabel, Estienne Vien, Gilles Trottier, Hemery Galtos, Urban Baudry, Jehan Sauvaget, Sébastien Dodier, Jehan Houdan, Elye Grimard, Anthoinne DesRossiers, Jehan Veron, Estienne de Lafont, Estienne Seigneuret tous habittans du dit lieu des trois-Rivières qui ont singné la pressente, le jour et an que dessus.

(Signé) Zq. Le Neuf

(avec paraphe)

Boucher

(avec paraphe)

(Paraphe)	Marque de	"Guillaume Isabel"
(Paraphe)	Marque de	"Jehan Veron"
	signé	"Urban Beaudry"
(Paraphe)	Marque à	"Bastien Dodier"
x	Marque à	"Estienne Vien"
G	Marque de	"Hemery Galtos"
(Paraphe)	Marque de	"Estienne Seigneuret"
x	Marque de	"Estienne de Lafont"
x	Marque de	"Antoine Desrosiers"
x	Marque de	"Gille Trottier"
x	Marque de	"Elye Grimard"
	(signé)	"J. Sauvaget avec paraphe"

CHARLES-VINCESLAS DUPONT

En parcourant les registres de la paroisse Notre-Dame de Québec, l'autre jour, l'acte de sépulture suivant a attiré mon attention :

“ Le sept août mil huit cent quarante-six, nous prêtre vicaire de Québec, soussigné, avons inhumé dans le cimetière des Picotés, sieur Charles-Winceslas Dupont, étudiant en droit, fils légitime de sieur Robert Dupont instituteur, et de Dame Marie Françoise Vols, noyé l'avant veille en cette paroisse, comme il appert par le certificat du coronaire, âgé de vingt un ans. Présents les sieurs Bonaventure Maurault, Joseph-Magloire Hudon, Philippe Leprohon et Téléphore Fournier qui, ainsi que quelques autres amis ont signé avec nous. ”

Les signataires de l'acte sont B. Maurault, J.-M. Hudon, G. Talbot, Jac. Malouin, Jos. Chartier, T.-E. Fiset, T. Tournier, J.-Nap. Lemoine, J.-P. Leprohon, A. Lamonde, E. L'Écuyer, E. Braun, D. Martineau, Ptre.

Cet acte de sépulture m'a rappelé une page de sir James Lemoine au sujet de ce jeune étudiant en droit disparu si tragiquement. M. Lemoine écrivait dans son *Album du touriste* :

“ J'aimerais fort vous entretenir de Saint-Roch des Aulnaies, ancienne paroisse ravagée comme bien d'autres, pendant l'été de 1759, par le capitaine Goreham et ses féroces *Rangers*, venus de la rive opposée.

“ Comme je la traverse avec la rapidité d'un trait, elle se groupe dans mon souvenir, simplement comme étant la paroisse natale d'un ami de ma jeunesse, Vinceslas Dupont, clerc, en 1846, chez N.-F. Belleau, écuyer, avocat, plus tard sir N.-F. Belleau, notre lieutenant-gouverneur. Identité de goûts, d'âge, de carrière, me lièrent beaucoup avec ce pauvre Dupont, que je vis noyer tragiquement sous mes yeux, le 3 août 1846, en débarquant de notre chaloupe, fine voilière, la *Belle-Françoise* qu'un club d'étudiants en droit dont je faisais alors partie, possédait dans la rade de Québec.

“ *Belle-Françoise* se composait d'ordinaire du propriétaire, de V. Dupont, Fred. Braun, maintenant secrétaire du département des Travaux Publics, à Ottawa, feu le Dr Ed.

Fiset et Téléphore Fournier, écuyer, député de Bellechasse. Mon confrère en littérature, l'auteur de *Françoise Brunon*, ébauche de roman publié dans le *Répertoire National*, a droit à un mot de mention. Un petit club littéraire se réunissait chaque soir, au bureau de notre président, au quai Napoléon, basse-ville, feu Auguste Saulard, avocat, garçon loyal, spirituel, aimable. Il se targuait, entre autres excentricités, d'être le *premier* avocat de Québec, parce que, disait-il, tout étranger, en débarquant, devait nécessairement passer d'abord devant son bureau. Lui, si j'ai bonne souvenance, eut pour patrie Saint-Roch des Aulnaies.

---

### SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE

---

C'est le 23 décembre 1673 que la seigneurie de Terrebonne fut concédée au sieur Daulier des Landes. Celui-ci, qui ne vint jamais dans la Nouvelle-France, la vendit, le 25 octobre 1681, au sieur Louis Lecompte Dupré. Elle passa, en 1705, à François-Marie Bouat, qui, le 2 septembre 1720, la céda à l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire. En 1745, la seigneurie de Terrebonne passa à Louis de Lacorne de Chapt. En 1784, elle était acquise par l'honorable Jacob Jordan. En 1802, Simon McTavish devenait à son tour seigneur de Terrebonne. C'est le 31 décembre 1832 que l'honorable Joseph Masson acheta la seigneurie de Terrebonne pour le prix de 25,150 louis sterling. Elle est restée depuis en la possession de la famille Masson.

Mais le véritable fondateur de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne fut l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire. Il fut en même temps le seigneur et le curé de Terrebonne.

On peut consulter sur la seigneurie et la paroisse de Terrebonne l'ouvrage de M. l'abbé C.-A. Gareau, publié en 1927, et intitulé *Aperçu historique de Terrebonne: 200e anniversaire de fondation et congrès eucharistique*.

## L'HONORABLE LOUIS TURGEON

Zacharie Turgeon, né à Québec le 12 mai 1664, fils de Charles Turgeon et de Perrine Lefebvre, s'établit à Beaumont. Il fut le premier marguillier de cette paroisse. On y trouve son acte de sépulture à la date du 13 juillet 1743. Il avait épousé, à Beauport, le 24 octobre 1691, Elisabeth Le Roy, fille de Nicolas Le Roy et de Jeanne Lelièvre. Du mariage de Zacharie Turgeon et d'Elisabeth Le Roy naquirent plusieurs enfants.

L'un d'eux, Louis, né à Beaumont en 1695, épousa, le 28 avril 1728, Marie-Angélique Couture, fille d'Eustache Couture, descendant du premier colon de Lévis, Guillaume Couture. Il mourut à Beaumont le 7 juillet 1776.

De son union avec Angélique Couture, Louis Turgeon eut un fils qui porta le même prénom que lui. Né à Beaumont le 30 octobre 1730, Louis Turgeon épousa dans cette paroisse, le 6 novembre 1758, Marie-Françoise Couillard de Beaumont, fille de Charles Couillard, troisième seigneur du lieu. Par sa femme, Louis Turgeon hérita d'une partie de la seigneurie de Beaumont.

C'est de l'union de Louis Turgeon et de Marie-Françoise Couillard (1) que naquit Louis Turgeon, qui épousa sa cousine germaine Geneviève Turgeon.

Admis à la pratique du notariat en 1792, il s'établit à Saint-Charles de Bellechasse.

Le notaire Turgeon s'occupa activement de la chose publique. Il représenta le comté d'Hertford (Bellechasse) à la Chambre d'Assemblée de août 1804 à novembre 1809, puis, de avril 1816 à mars 1818. Le 10 mars 1818, il était appelé au Conseil législatif.

L'honorable Louis Turgeon décéda à Saint-Charles de Bellechasse le 26 septembre 1827.

Trois des fils de l'honorable Louis Turgeon, Louis, Hubert et Abraham, furent notaires, et une de ses filles devint la femme du célèbre patriote Louis-Michel Viger. Elle décéda à Montréal le 9 juin 1839.

---

(1) Ce Louis Turgeon épousa en secondes noces, le 8 février 1787, Louise-Elisabeth Dumont et eut un fils, Pierre-Flavien Turgeon, qui devint archevêque de Québec.

## LES DISPARUS

*L'honorable Joseph Shehyn* — Né à Québec le 9 novembre 1829, du mariage d'Edmond Shehyn et de Flavie Parent. Dès l'âge de quinze ans, M. Shehyn entra au service de la maison de gros en nouveautés Laurie et Cie, de Québec. Le jeune homme gagna vite la confiance de ses patrons puisque six ans plus tard ils l'envoyaient faire les achats de leur maison en Europe. La retraite de M. Laurie donna lieu à la dissolution de la société et l'établissement se reforma sous le nom de McCall, Shehyn et Cie. Un peu plus tard, la disparition de ses deux associés laissait M. Shehyn seul propriétaire de cette importante maison de commerce. En 1875, M. Shehyn était élu député de Québec-Est à la législature de Québec. Il devait représenter ce populeux comté pendant près d'un quart de siècle. M. Shehyn fut trésorier provincial dans le gouvernement Mercier, de janvier 1887 à décembre 1891, puis ministre sans portefeuille dans le gouvernement Marchand, de mai 1897 à février 1900. Le 5 février 1900, M. Shehyn était appelé au sénat du Canada pour la division des Laurentides. L'honorable M. Shehyn décéda à Québec le 14 juillet 1918. Sa Sainteté Léon XIII avait créé M. Shehyn commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, et le roi Léopold, de Belgique, lui avait remis la décoration d'officier de l'Ordre de Léopold III.

*Joseph Marmette* — Né à Montmagny le 25 octobre 1844, du mariage de Joseph Marmette et d'Élisa Taché. Après avoir étudié le droit, il entra dans l'administration provinciale. Il fut ensuite commissaire adjoint du Canada à Paris avec Hector Fabre. En 1884, Marmette devenait directeur adjoint des Archives du Canada à Ottawa. Décédé à Ottawa le 7 mai 1895. Il était membre de la Société Royale du Canada et docteur ès-lettres de l'université Laval. La liste des ouvrages de Joseph Marmette a été publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XI, p. 81. On peut consulter sur Marmette une étude de M. l'abbé Olivier Maurault, P. S. S., publiée dans la *Revue trimestrielle canadienne* de mars 1927.